

## COMPTE-RENDU

\*\*\*\*\*

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 30 avril 2019 à Saint Sorlin / Chabanière

#### **PRESENTS :**

Thierry Badel, Marie-Odile Berthollet, Loïc Biot, Isabelle Brouillet, Sylvie Broyer, Jean-Yves Caradec, Catherine Cerro, Bernard Chatain, Christèle Crozier, Cyrille Decourt, Pascal Furnion, Yves Gougne, Gérard Grange, Nathalie Granjon-Pialat, Charles Jullian, Véronique Lacoste, Catherine Lamena, Françoise Million, Pascal Outrebon, Dominique Peillon, Isabelle Petit, Renaud Pfeffer, Grégory Rousset, André Rullière, Anny Thizy, Frank Valette, Pierre Verguin, Gabriel Villard, Jean-Marc Vuille.

#### **ABSENTS / EXCUSES :**

Fabien Breuzin, Pascale Chapot, Marie-Noëlle Charles, Marc Coste, Pascale Daniel, Christian Fromont, André Montet, Paulette Poilane, Françoise Tribollet.

**PROCURATIONS :** Fabien Breuzin donne procuration à Bernard Chatain  
Pascale Chapot donne procuration à Renaud Pfeffer  
Pascale Daniel donne procuration à Loïc Biot  
Françoise Tribollet donne procuration à Gabriel Villard

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Dominique Peillon

#### **I - DECISIONS**

**Orientation n°3 : Assurer la pérennité de nos marqueurs identitaires**

⇒ **TOURISME**

*Rapporteur : Monsieur Thierry Badel, Président*

**Approbation du renouvellement de la convention triennale d'objectifs 2019-2021 avec l'Arare (délibération n° 037/19)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2017-12-27-004 du 27 décembre 2017 et notamment sa compétence en matière de Tourisme,

Vu les statuts de l'association de l'Araire, déclarée en Préfecture du Rhône sous le n°9108, parus au Journal Officiel le 14 septembre 1969,

Vu la précédente convention d'objectifs pluriannuelle 2016-2018,

Considérant que l'Araire, association de type loi 1901, réalise des recherches sur l'histoire et l'archéologie en Pays Lyonnais et à ce titre constitue un acteur important de l'animation touristique et culturelle de notre territoire,

Considérant qu'afin de permettre à l'association de répondre aux objectifs de valorisation du patrimoine bâti, naturel et culturel du territoire et des savoir-faire ancestraux qu'il convient de transmettre aux générations futures, que lui fixe la COPAMO, il est proposé de renouveler la convention de partenariat à compter de 2019, pour une durée de 3 ans sur les bases suivantes :

- La réalisation des objectifs suivants sur les 3 années à venir :
  - Sensibiliser à la protection et la mise en valeur des vestiges des aqueducs,
  - Organiser des visites-découverte pour les groupes d'adultes,
  - Développer des visites-découverte pour les groupes scolaires, notamment primaires et collèges,
  - Intervenir en milieu scolaire, organiser des projections et des conférences,
  - Rénover l'exposition « Les aqueducs romains de Lyon ».
- le versement à l'association par la Communauté de Communes d'une subvention annuelle de 4 000 €,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Développement Economique et Tourisme » du 30 octobre 2018,

A l'unanimité :

**APPROUVE** le renouvellement de la convention d'objectifs triennale avec l'association l'Araire (ANNEXE 1),

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

**Arrivée de Charles Jullian**

## ⇒ AMENAGEMENT

*Rapporteur* : Monsieur Frank Valette, Vice-Président délégué à la Voirie, des Réseaux et des Déchets

### **Approbation de l'avenant à la convention de programmation et de suivi des déploiements Très Haut Débit (THD) (délibération n° 038/19)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu le code général des collectivités territoriales, dans ses 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> parties,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n°69-2017-12-27-004 du 27 décembre 2017,

Vu la délibération du 16 décembre 2016 du conseil départemental du Rhône approuvant le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN),

Vu la délibération du conseil communautaire du 30 janvier 2018 approuvant la convention de programmation et de suivi des déploiements Très Haut Débit,

Vu la délibération du conseil départemental du Rhône en date du 14 décembre 2018 approuvant le projet d'avenant à la convention de programmation et de suivi des déploiements Très Haut Débit,

Considérant que le projet d'avenant à la convention initiale proposé par le Département du Rhône a pour objet :

- d'actualiser le calendrier détaillé du démarrage des déploiements ainsi que la date de fin de déploiement par commune,
- d'actualiser le volume indicatif des locaux programmés et raccordables sur l'ensemble de la zone AMII,
- de mettre à jour le référentiel d'informations communiquées dans le cadre du suivi des déploiements.

A l'unanimité :

**APPROUVE** l'avenant à la convention de programmation et de suivi des déploiements très haut débit en zone AMII (incluant toutes les communes de la COPAMO) (ANNEXE 2),

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégataire à le signer.

**Arrivée de Christèle Crozier**

## ⇒ CULTURE – RESEAUX CULTURELS

*Rapporteur : Monsieur Yves Gougne, Vice-Président en charge de la Communication, des Relations Extérieures et des Finances*

### **Approbation de la programmation de la saison culturelle 2019-2020 (délibération n° 039/19)**

---

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) modifiés et validés par arrêté préfectoral n° 69-2017-12-27-004 du 27 décembre 2017 et notamment sa compétence en matière d'Activités Culturelles,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Culture – Réseaux Culturels – Patrimoine Culturel » du 28 mars 2019,

Considérant qu'il convient d'assurer la saison culturelle de l'Espace Culturel Jean Carnet,

Ayant pris connaissance de l'ensemble de la programmation des spectacles, conférences et reportages à intervenir dans le cadre de la saison 2019-2020, comme ci-annexé et qui respecte :

- le cahier des charges en vigueur : diversité, qualité artistique en faveur d'une fréquentation tout-public et accessible au plus grand nombre
- les attentes de la politique culturelle menée à l'échelle du territoire
- le contexte financier visant une baisse des charges et une augmentation des recettes conformément à l'enveloppe budgétaire dédiée

A l'unanimité :

**APPROUVE** la programmation culturelle des spectacles, conférences et reportages sélectionnés pour la saison 2019-2020 (ANNEXE 3),

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2019,

**AUTORISE** Monsieur le Président à engager les actions et à signer l'ensemble des contrats à convenir avec les compagnies, les artistes et autres intervenants concernés, ainsi que les différentes conventions avec les partenaires, associations et organismes en lien avec cette programmation.

## **Approbation des tarifs - Saison Culturelle 2019-2020 (délibération n° 040/19)**

---

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) modifiés et validés par arrêté préfectoral n° 69-2017-12-27-004 du 27 décembre 2017 et notamment sa compétence en matière d'Activités Culturelles,

Vu la délibération n° 060/18 du Conseil Communautaire du 22 mai 2018 portant révision des tarifs pour la saison culturelle 2018-19,

Vu les propositions pour actualiser certains tarifs pour la saison 2019-20 concernent l'accès du public au Cinéma, Conférences/Reportages et Spectacles (grille ci-jointe),

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Culture – Réseaux Culturels – Patrimoine Culturel » du 28 mars 2019,

A l'unanimité :

**FIXE** les nouveaux tarifs pour la saison culturelle 2019-20 suivant le tableau joint (ANNEXE 4), à compter du :

- 1<sup>er</sup> juin 2019 pour ce qui concerne les tarifs Spectacles, Conférence et Reportages
- 21 août 2019 pour ce qui concerne les tarifs cinéma

**DIT** que les produits seront inscrits au Budget.

### ***Arrivée de Nathalie Granjon-Pialat***

## **Partenariats solidaires en faveur de la Culture - Approbation d'une convention avec les Restaurants du Cœur – Relais du Cœur (délibération n° 041/19)**

---

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) modifiés et validés par arrêté préfectoral n° 69-2017-12-27-004 du 27 décembre 2017 et notamment sa compétence en matière d'Activités Culturelles,

Vu la délibération n° 060/18 du Conseil Communautaire du 22 mai 2018 portant révision des tarifs pour la saison culturelle 2018-19,

Vu les propositions pour actualiser certains tarifs pour la saison 2019-20 concernant l'accès du public au Cinéma, Conférences/Reportages et Spectacles

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Culture – Réseaux Culturels – Patrimoine Culturel » du 28 mars 2019, en accord avec la Commission d'Instruction "Solidarité" du 20 Mars 2019,

Considérant la volonté d'être partie prenante des partenariats solidaires en faveur de la Culture, portés par les organismes et structures en lien avec les personnes en difficulté et/ou éloignées de l'offre culturelle,

Considérant le souhait d'initier un partenariat favorisant la venue au cinéma des personnes concernées par un dispositif mis en place par « Les Restaurants du Cœur – Les Relais du cœur »,

Considérant l'objectif d'élargir cette démarche à d'autres acteurs (CCAS, Emmaüs etc..), pour répondre aux attentes de la politique menée à l'échelle du territoire, en terme de développement culturel et social et notamment de lutte contre les inégalités sociales et leurs conséquences,

A l'unanimité :

**APPROUVE** la signature d'une convention avec « Les Restaurants du Cœur – Les Relais du cœur » (ANNEXE 5),

**APPROUVE** le principe d'un billet "Solidarité" d'une valeur de 3 € (conformément à la grille tarifaire) émis au guichet et à régler par « Les Restaurants du Cœur – Les Relais du cœur », en échange d'une invitation-contremarque labellisée par ce dispositif.

**Arrivée de Grégory Rousset**

## ⇒ COMMUNICATION ET RELATIONS EXTERIEURES

*Rapporteur : Monsieur Yves Gougne, Vice-Président en charge de la Communication, des Relations Extérieures et des Finances*

### **Présentation du Rapport d'Activités 2018 (délibération n° 042/19)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 40 de la loi « Chevènement » du 12 juillet 1999 instituant l'obligation de réaliser un rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement pour les EPCI,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2017-12-27-004 en date du 27 décembre 2017,

Considérant le projet de rapport d'activités établi au titre de l'exercice 2018,

A l'unanimité :

**PREND ACTE** du rapport d'activités 2018 présenté en séance (ANNEXE 6),

**PRECISE** que ce rapport est adressé à chacun des maires des communes membres, afin qu'il puisse satisfaire aux obligations de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales c'est-à-dire faire l'objet d'une communication par le Maire en Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les conseillers communautaires de la commune seront entendus.

**Orientation n°4 : Proposer des actions innovantes et volontaristes génératrices d'économies et/ou de recettes**

## ⇒ FINANCES

*Rapporteur : Monsieur Yves Gougne, Vice-Président en charge de la Communication, des Relations Extérieures et des Finances*

### **Sortie de Sainte Catherine – Apurement des écritures comptables liées à la commune et amortissement anticipé des fonds de concours « modes doux » (délibération n° 043/19)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-19 et L 5211-25-1,

Vu la délibération n° 2017-047 du Conseil Municipal du 7 juillet 2017 de la Commune de Sainte Catherine demandant son retrait de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) et son adhésion à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL),

Vu la délibération en date du 26 septembre 2017 de la COPAMO approuvant le retrait de la commune de Sainte Catherine de la COPAMO,

Vu la délibération en date du 26 septembre 2017 de la CCMDL approuvant l'adhésion de la commune de Sainte Catherine à la CCMDL,

Vu le pacte financier entre les 2 intercommunalités, approuvé par délibération de la COPAMO du 12 décembre 2017 et délibération de la CCMDL du 19 décembre 2017,

Vu l'adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la commune de Sainte Catherine au périmètre de la CCMDL,

Considérant la nécessité de la mise à jour de l'inventaire et de l'actif Hélios de la COPAMO et de la CCMDL au vu de l'historique des travaux de voirie sur la commune de Sainte Catherine par les écritures d'ordre non budgétaires ci-dessous :

Compte débité	Compte crédité	Montant
1027 « Mise à disposition »	21751 « Réseaux de voirie reçus au titre d'une mise à disposition »	511 979,91 €

Considérant la nécessité d'amortir par anticipation, tous les fonds de concours versés à la commune de Sainte Catherine (29 950 €), afin d'apurer toutes les écritures comptables relatives à cette commune,

A l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser les écritures d'apurement du bilan de la COPAMO et mettre l'inventaire à jour en conséquence,

**AUTORISE** Monsieur le Président à amortir par anticipation, sur l'exercice 2019, la totalité des fonds de concours versés à la commune de Sainte Catherine,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019.

**Affaires courantes**

⇒ **ADMINISTRATION GENERALE**

*Rapporteur : Monsieur Thierry Badel, Président*

**Recomposition du Conseil Communautaire à compter de mars 2020 - Proposition d'un accord local pour la fixation du nombre et la répartition des sièges**

DELIBERATION RETIREE

Une Commission Générale sera organisée le mardi 14 mai à 18h pour débattre de cette question.

**Départ de Jean-Marc Vuille**

**Point d'information sur la révision du SCoT : étape Documents d'Orientation et d'Objectifs (DOO).**

Dans le cadre de la révision du SCoT, Gérard Grange présente les principales propositions du Document d'Orientation et d'Objectifs, déclinées sous la forme de recommandations et prescriptions, sur les volets suivants :

- la mobilité
- l'agriculture et la filière bois
- le tourisme
- le paysage
- la protection des espaces naturels et agricoles
- la préservation des ressources naturelles
- le climat et l'énergie
- l'habitat
- le développement économique.

## **II - RAPPORT DES DECISIONS PRISES SUR DELEGATIONS**

### **A) PAR LE BUREAU**

#### **- Bureau du 9 avril 2019**

##### **Voirie (rapporteur : Frank Valette)**

\* Approbation de la convention constitutive du groupement de commande entre la COPAMO et le SYSEG pour la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales et de réseaux d'assainissement eaux pluviales et eaux usées dans le parc d'activité économique des Platières à Mornant et St Laurent d'Agnay

##### **Développement Economique (rapporteur : Christian Fromont)**

\* Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec le Club des Entreprises de la Région des Coteaux du Lyonnais

##### **Habitat (rapporteur : Gérard Grange)**

\* Délégation à la commune de St Laurent d'Agnay de la mise en œuvre et du suivi du régime d'autorisation préalable de mise en location de logements

##### **Développement Durable (rapporteur : Pascal Furnion)**

\* Développement du photovoltaïque sur des superficies importantes : demande de financements STARTER EnR  
 \* Développement du photovoltaïque sur des superficies importantes : demande de financements LEADER

##### **Ressources Humaines (rapporteur : Thierry Badel)**

\* Création des emplois saisonniers - Saison estivale 2019 - Centre Aquatique «Les Bassins de l'Aqueduc»  
 \* Accroissement temporaire d'activités - MSAP/BIJ - Secteur des Services à la Population

### **B) PAR LE PRESIDENT**

Décision n° 024/19 portant attribution du marché « Exploitation et maintenance des installations thermiques du Centre Aquatique de la COPAMO et prestations annexes » - Marché n° 2018-11 – Attributaire : Société HERVE THERMIQUE

Décision n° 025/19 Portant attribution du marché « Prestations techniques et direction technique/régie générale pour le Service Culturel de la COPAMO et prestations annexes » - Marché n° 2019-01 – Attributaire : Société RESOTECH

## **III - RAPPORT DES ARRETES DU PRESIDENT**

NEANT

## **IV - QUESTIONS DIVERSES**

- Photovoltaïque : Pascal Furnion indique qu'une réunion est prévue le 22 mai à 19h30 à l'Espace COPAMO pour les grandes toitures.

- Collecte des plastiques agricoles : Gérard Grange fait part du succès de l'opération qui s'est déroulée les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2019 à Saint Laurent d'Agny et Chabanière, et qui a permis de collecter 74 tonnes.
- Système de détection et de lutte contre la grêle : Gérard Grange annonce que le dispositif est opérationnel sur le territoire du Pays Mornantais.

Rappel :

*Les séances du Conseil Communautaire étant enregistrées, le Compte-rendu exhaustif de l'ensemble des débats relatifs à chaque séance est disponible au Siège de la Communauté de Communes aux heures d'ouvertures du service Administration Générale.*

Diffusion :

- *Conseillers Communautaires,*
- *SM/SG/DGS,*
- *Responsables de Secteurs/Services/Chargés de Missions*

A Mornant le 7 mai 2019

**Le Président**

**Thierry Badel**

**Visa du secrétaire de séance**

**Dominique Peillon**





## CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE 2019-2021

### Préambule :

Conformément à ses statuts et notamment à sa compétence exercée en matière d'Aménagement Touristique sur le volet promotion touristique du territoire, la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) souhaite apporter son soutien à l'association L'Araire dans ses activités.

L'Association L'Araire s'est donnée comme objet dans ses statuts d'être un groupe de recherche sur l'histoire, l'archéologie et le folklore en pays lyonnais. L'Araire est un acteur important de l'animation touristique et culturelle du territoire. Ses activités et plus particulièrement les visites guidées des aqueducs romains permettent de mettre en valeur le patrimoine du Pays Mornantais.

Ainsi, l'action de l'Araire s'inscrit dans la politique touristique de la COPAMO sur le volet de la valorisation du patrimoine bâti, naturel et culturel du territoire et sur le volet valorisation des savoir-faire ancestraux qu'il convient de transmettre aux générations futures.

### Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

ENTRE

#### **La Communauté de Communes du Pays Mornantais,**

Domiciliée 50 avenue du Pays Mornantais – Le Clos Fournereau - 69440 Mornant

Représentée par son Président Monsieur Thierry BADEL agissant en vertu de la délibération n°.../19 du Conseil Communautaire en date ...,

Désignée ci-après sous le terme « La COPAMO »,

d'une part,

ET

#### **L'Association L'Araire,**

Domiciliée : Passage de l'Araire, 69510 Messimy,

Représentée par son Président Monsieur Henri BOUGNOL,

N° SIRET : 344517008 00019,

Désignée ci-après sous le terme « L'Association »,

d'autre part,

### Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les obligations respectives de la COPAMO et de l'Association en vue de la réalisation des objectifs suivants :

- Sensibiliser à la protection et la mise en valeur des vestiges des aqueducs,
- Organiser des visites-découverte pour les groupes d'adultes,
- Développer des visites-découverte pour les groupes scolaires, notamment primaires et collèges,
- Intervenir en milieu scolaire, organiser des projections et des conférences,
- Rénover l'exposition « Les aqueducs romains de Lyon ».

### Article 2 : Engagements des Parties

L'Association s'engage à fédérer toutes les énergies des associations et habitants pour la mise en œuvre d'initiatives visant à la protection, la conservation, la mise en valeur du patrimoine culturel du Pays Mornantais en plus de la réalisation des objectifs précités.

La COPAMO s'engage :

- A faciliter la mise en relation de l'association avec des partenaires pour la bonne réalisation des objectifs, notamment sur les actions à destination des scolaires,
- A verser à l'Association une subvention forfaitaire dont le montant est fixé, d'un commun accord, à la somme de 4 000 € par an.

Une enveloppe complémentaire pourra être allouée pour la mise en œuvre d'un projet particulier de l'Association. Pour cela, cette dernière s'engage à formaliser un dossier complet (comprenant notamment le descriptif du projet, le plan de financement, le calendrier prévisionnel...) qui sera instruit et présenté au Conseil Communautaire. Si celui-ci émet un avis favorable, un avenant à la convention autorisera l'attribution de crédits complémentaires.

### Article 3 : Modalités de versement de la subvention.

La COPAMO se libérera des sommes dues à l'Association en faisant porter le montant au crédit du compte dont les coordonnées sont les suivantes :

La Banque Postale, Centre financier - 69900 Lyon Cedex 20.  
Compte n° FR 52 20041 01007 0715691Y038 57

Pour recevoir ladite subvention, l'Association devra fournir chaque année avant le 01 juin :

- Le bilan financier, le compte de résultat, le rapport moral et le rapport d'activités de l'année N-1,
- Le budget prévisionnel de l'année N.

Le rapport d'activités annuel rendra compte des actions engagées sur l'exercice justifiant l'engagement de la collectivité comme partenaire financier de l'association.

Par ailleurs, elle s'engage à faciliter à tout moment, le contrôle par la collectivité de la réalisation des objectifs, notamment l'accès à toute pièce justificative ou à tout autre document dont la production serait jugée utile.

### Article 4 : Actions en termes de communication

L'association s'engage à faire mention de la participation de la COPAMO sur tout support de communication et dans ses rapports avec les médias.

Article 5 : Durée.

La présente convention est signée pour une période de 3 ans avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Article 6 : Litige.

Tout litige entre la COPAMO et l'Association concernant l'interprétation ou l'exécution de la présente convention sera porté par la partie la plus diligente devant le Tribunal Administratif de Lyon.

Fait à Mornant, le ...  
En deux exemplaires originaux,

La Communauté de Communes  
du Pays Mornantais  
Le Président,  
Thierry BADEL

L'Association L'Araire  
Le Président,  
Henri BOUGNOL

Avenant à la convention de programmation et de suivi des déploiements

---

# Avenant à la convention de programmation et de suivi des déploiements FttH



RHÔNE  
LE DÉPARTEMENT



Plan France Très Haut Débit

Janvier 2019

**Entre :**

L'État, domicilié aux fins des présentes Préfecture du Rhône, rue de Bonnel 69003 LYON, représenté par Mr le préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, Préfet de la Région, Préfet de Département du Rhône, Monsieur Pascal Mailhos

Ci-après désigné l' « *État* »

et,

Le Conseil départemental du Rhône, domicilié aux fins des présentes xxxx, représenté par Monsieur Christophe Guilloteau, Président, dûment habilité par délibération de la Commission permanente en date du 14 décembre 2018,

Ci-après désigné le « *Département* »

Ci-après désigné la « *Collectivité* »

et,

La Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien, domiciliée aux fins des présentes, 3 rue de la Venne 69170 Tarare, représentée par son Président, M. Michel Mercier, dûment habilité par une délibération en date du xx xxxxxx, ci-après « COR »

La Communauté d'Agglomération de Vienne Condrieu, domiciliée aux fins des présentes 30 avenue Général Leclerc 38200 Vienne, représentée par son Président, M. Thierry Kovacs, dûment habilité par une délibération en date du xx xxxxxx, ci-après « CAVC »

La Communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône, domiciliée aux fins des présentes, 115 rue Paul Bert 69400 Villefranche-sur-Saône, représentée par son Président, M. Daniel Faurite, dûment habilité par une délibération en date du xx xxxxxx, ci-après « CAVBS »

La Communauté de communes Beaujolais-Pierres Dorées, domiciliée aux fins des présentes, 1277 routes des Crêtes 69480 Anse, représentée par son Président, M. Daniel Paccoud, dûment habilité par une délibération en date du xx xxxxxx, ci-après « CCBPD »

La Communauté de communes des Monts du Lyonnais, domiciliée aux fins des présentes, Château de Pluvy-69590 Pomeys, représentée par son Président, M. Régis Chambe, dûment habilité par une délibération en date du xx xxxxxx, ci-après « CCMDL »

La Communauté de communes de la Vallée du Garon, domiciliée aux fins des présentes, 262 rue Barthélémy Thimonnier 69530 Brignais, représentée par son Président, M. Jean-Louis Imbert, dûment habilité par une délibération en date du xx xxxxxx, ci-après « CCVG »

La Communauté de communes de l'Est Lyonnais, domiciliée aux fins des présentes, 55 avenue de la République 69740 Genas, représentée par son Président, M. Paul Vidal, dûment habilité par une délibération en date du xx xxxxxx, ci-après « CCEL »

La Communauté de communes des Vallons du Lyonnais, domiciliée aux fins des présentes, 20 chemin du Stade 69670 Vaugneray, représentée par son Président, M. Daniel Malosse, dûment habilité par une délibération en date du xx xxxxxx, ci-après « CCVL »

La Communauté de communes du Pays de l'Arbresle, domiciliée aux fins des présentes, 117 Rue Pierre Passemard 69210 L'Arbresle, représentée par son Président, M. Pierre-Jean Zannettacci, dûment habilité par une délibération en date du xx xxxxxx, ci-après « CCPA »

La Communauté de communes du Pays de l'Ozon, domiciliée aux fins des présentes, 1 rue du Stade 69360 Saint-Symphorien-D'Ozon, représentée par son Président, M. Jean-Jacques Brun, dûment habilité par une délibération en date du xx xxxxxx, ci-après « CCPO »

La Communauté de communes du Pays Mornantais, domiciliée aux fins des présentes, 50 avenue du Pays Mornantais CS40107 69440 Mornant, représentée par son Président, M. Thierry Badel, dûment habilité par une délibération en date du xx xxxxxx, ci-après « COPAMO »

La Communauté de communes Saône Beaujolais, domiciliée aux fins des présentes, 105 rue de la République 69220 Belleville, représentée par son Président, M. Bernard Fialaire, dûment habilité par une délibération en date du xx xxxxxx, ci-après « CCSB »

Ci-après désigné « *la Collectivité* »

et,

Orange, Société anonyme au capital de 10 640 226 396 Euros, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 380 129 866 et dont le siège social est situé au 78 rue Olivier de Serres, 75505 Paris cedex 15, représenté par Mx xxxxxx en sa qualité de xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Ci-après désigné l' « *Opérateur de Réseau Conventionné* » ou *ORC*

D'autre part,

Tous ensembles désignés les « *Parties* »,

## Table des matières

<b>Préambule</b>	<b>5</b>
<b>Article 1. Objet</b>	<b>6</b>
<b>Article 2. Modification du point 1.4 du préambule</b>	<b>6</b>
<b>Article 3. Modification de l'annexe 2 « Zone conventionnée »</b>	<b>7</b>
<b>Article 4. Modification de l'annexe 3 « Volumes annuels »</b>	<b>10</b>
<b>Article 5. Modification de l'annexe 8 « Informations communiquées dans le cadre du suivi des déploiements »</b>	<b>11</b>

## Préambule

Les Parties ont signé le 25 avril 2018 une convention de programmation et de suivi des déploiements FttH.

En 2018, l'ORC a proposé au Gouvernement des engagements de déploiements FttH (Fiber to the Home) en zone AMII dans le cadre de l'article L.33-13 du code des postes et communications électroniques. L'ORC a également souhaité accroître la transparence de ses déploiements et a exprimé la volonté de décliner localement ses engagements et de proposer à l'ensemble des collectivités locales signataires d'une CPSD des avenants à ces dernières permettant notamment d'enrichir les annexes de suivi.

Dans la suite de ces évolutions, et en application de l'article 14 de cette Convention, les Parties ont souhaité modifier la Convention les liant.

Par cet avenant, l'ORC propose de communiquer, dans les conditions prévues par la convention, à l'ensemble des signataires, les éléments suivants :

- le calendrier détaillé, année par année et commune par commune, du démarrage des déploiements ainsi que la date de fin des déploiements (Annexe 2 de la convention) ;
- par année, le volume indicatif des locaux programmés, des locaux raccordables sur demande ainsi que le volume indicatif des locaux raccordables (Annexe 3 de la convention) ;
- la mise à jour du référentiel d'informations communiquées dans le cadre du suivi des déploiements (Annexe 8 de la convention).

Les Parties se sont rapprochées ce jour pour formaliser leurs engagements réciproques dans le cadre du présent avenant.

Ceci étant exposé, les Parties ont convenu et arrêté ce qui suit :



## Article 1. **Objet**

Le présent avenant a pour objet d'annuler et remplacer :

- le paragraphe 1.4 du Préambule « Sur le projet et les objectifs de l'Opérateur signataire pour le territoire de la Collectivité » ainsi que les
- l'annexe 2 « Zone conventionnée »
- l'annexe 3 « Volumes annuels »
- l'annexe 8 « Informations communiquées dans le cadre du suivi des déploiements »

Les autres stipulations et Annexes de la convention demeurent inchangées et continuent de s'appliquer aux Parties.

Il prend effet à la signature des Parties pour la durée de la Convention.

## Article 2. **Modification du point 1.4 du préambule**

Le nouveau paragraphe du Préambule 1.4 ci-dessous annule et remplace le texte existant.

L'objectif confirmé d'Orange pour 2020 est d'avoir déployé la fibre dans l'ensemble des communes déclarées lors de l'AMII ainsi que celles ajoutées ultérieurement en concertation avec les porteurs de projet RIP et confirmées à de multiples reprises aux pouvoirs publics. C'est le cas dans la présente convention de la seule commune de Riverie (COPAMO).

Orange réaffirme à travers cette présente Convention ses intentions d'investissement pour le déploiement du réseau FttH, facteur de compétitivité et de croissance pour le pays et dont elle a fait l'un des axes mobilisateurs de son projet d'entreprise, Essentiels2020.

Pour l'ensemble de ses déploiements FttH, Orange est convaincu de la nécessité d'une coopération étroite entre l'opérateur déployant ce réseau très haut débit et les acteurs publics, au premier rang desquels les collectivités territoriales et notamment les signataires de la présente Convention, afin de faciliter le déploiement de son propre réseau sur le territoire des collectivités territoriales concernées.

Seule une telle approche en concertation étroite entre les collectivités et l'Opérateur de réseau permettra de mener à bien un programme de cette ampleur et de cette durée.

Orange a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (AMII) du Commissariat Général à l'Investissement (CGI) en qualité d'opérateur de communications électroniques au sens de l'article L 32-1 du code des postes et communications électroniques et en particulier sur le territoire de la Collectivité.

Le 15 novembre 2011, Orange et SFR signaient un accord portant sur les 11 millions de logements couverts par l'un ou l'autre des deux opérateurs en dehors des zones très denses. Fin juillet 2015, Orange a pris note que NC-SFR a renoncé à déployer en fibre jusqu'au logement certaines communes que SFR s'était engagé à déployer. Ainsi, l'interdiction de déployer par Orange a été levée sur 208 communes.

Dans son souhait de doter les territoires de la meilleure technologie, Orange a décidé de déployer le 100% fibre sur ces communes, à 100%.

Orange a proposé toutes les modalités d'accès prévues par la réglementation en zone moins dense, notamment des offres de cofinancement en publiant, dès début juillet 2011, son offre d'accès en dehors de la Zone Très Dense à la partie terminale des lignes de communications électroniques à Très Haut Débit en fibre optique.

En 2018, Orange a poursuivi l'accélération de son programme et produit plus de 2 millions de prises programmées et autant de prises raccordables.

Orange a proposé au Gouvernement des engagements de déploiements FttH en zone AMII<sup>1</sup> au titre de l'article L.33-13 du code des postes et communications électroniques. Ces engagements nationaux intègrent notamment les communes de la Zone moins dense faisant l'objet de la présente convention.

Dans la présente convention, Orange contractualise ses engagements de déploiements FttH avec les Collectivités concernées. Orange s'y engage auprès d'elles dans un processus de transparence accrue de ses déploiements en les informant sur :

- le calendrier prévisionnel pluriannuel de démarrage de ses déploiements à la maille de la commune (Annexe°2),
- les volumes prévisionnels annuels des locaux programmés, des locaux raccordables sur demande ainsi que de locaux raccordables à la maille du périmètre de la présente convention (Annexe 3).

### **Article 3. Modification de l'annexe 2 « Zone conventionnée »**

Communes hors Zone très dense

---

<sup>1</sup> Zone constituée des communes initialement en zone AMII en 2011, en tenant compte de l'accord de mise en cohérence des déploiements en dehors des zones très denses conclu avec SFR en novembre 2011, étendue en intégrant notamment les communes anciennement en zones très denses et les communes libérées des engagements de l'accord susmentionné.

Avenant à la convention de programmation et de suivi des déploiements

Périmètre 2018 :

Communes hors zone très dense AMII

Code INSEE	EPCI	Commune	Début déploiement	Locaux INSEE 2014	Fin déploiement
69001	CA de l'Ouest Rhodanien	Affoux	2018	154	2020
69006	CA de l'Ouest Rhodanien	Amplepuis	2019	2 598	2020
69008	CA de l'Ouest Rhodanien	Ancy	2018	282	2020
69037	CA de l'Ouest Rhodanien	Chambost-Allières	2019	435	2020
69054	CA de l'Ouest Rhodanien	Chénelette	2018	250	2020
69060	CA de l'Ouest Rhodanien	Claveisolles	2018	374	2020
69066	CA de l'Ouest Rhodanien	Cours-la-Ville	2018	2 790	2020
69070	CA de l'Ouest Rhodanien	Cublize	2019	654	2020
69073	CA de l'Ouest Rhodanien	Dareizé	2017	194	2020
69075	CA de l'Ouest Rhodanien	Dième	2019	80	2020
69093	CA de l'Ouest Rhodanien	Grandris	2019	622	2020
69102	CA de l'Ouest Rhodanien	Joux	2019	315	2020
69107	CA de l'Ouest Rhodanien	Lamure-sur-Azergues	2018	548	2020
69147	CA de l'Ouest Rhodanien	Les Olmes	2017	336	2020
69174	CA de l'Ouest Rhodanien	Les Sauvages	2019	273	2020
69130	CA de l'Ouest Rhodanien	Meaux-la-Montagne	2018	155	2020
69157	CA de l'Ouest Rhodanien	Pontcharra-sur-Turdine	2018	1 199	2020
69160	CA de l'Ouest Rhodanien	Poule-les-Écharmeaux	2018	627	2020
69164	CA de l'Ouest Rhodanien	Ranchal	2018	286	2020
69169	CA de l'Ouest Rhodanien	Ronno	2019	345	2020
69181	CA de l'Ouest Rhodanien	Saint-Appolinaire	2019	115	2020
69183	CA de l'Ouest Rhodanien	Saint-Bonnet-le-Troncy	2018	225	2020
69188	CA de l'Ouest Rhodanien	Saint-Clément-sur-Valsonne	2019	362	2020
69200	CA de l'Ouest Rhodanien	Saint-Forgeux	2018	706	2020
69214	CA de l'Ouest Rhodanien	Saint-Jean-la-Bussière	2017	519	2020
69217	CA de l'Ouest Rhodanien	Saint-Just-d'Aray	2019	450	2020
69223	CA de l'Ouest Rhodanien	Saint-Loup	2017	440	2020
69225	CA de l'Ouest Rhodanien	Saint-Marcel-l'Éclairé	2018	230	2020
69229	CA de l'Ouest Rhodanien	Saint-Nizier-d'Azergues	2018	470	2020
69234	CA de l'Ouest Rhodanien	Saint-Romain-de-Popey	2018	692	2020
69240	CA de l'Ouest Rhodanien	Saint-Vincent-de-Reins	2018	446	2020
69243	CA de l'Ouest Rhodanien	Tarare	2018	5 536	2020
69248	CA de l'Ouest Rhodanien	Thizy-les-Bourgs	2017	3 456	2020
69254	CA de l'Ouest Rhodanien	Valsonne	2019	453	2020
69007	CA Vienne Condrieu	Ampuis	2018	1 208	2020
69064	CA Vienne Condrieu	Condrieu	2017	1 913	2020
69080	CA Vienne Condrieu	Échalas	2018	665	2020
69097	CA Vienne Condrieu	Les Haies	2018	319	2020
69118	CA Vienne Condrieu	Loire-sur-Rhône	2018	1 098	2020
69119	CA Vienne Condrieu	Longes	2018	396	2020
69193	CA Vienne Condrieu	Saint-Cyr-sur-le-Rhône	2018	502	2020
69189	CA Vienne Condrieu	Sainte-Colombe	2017	1 091	2020
69235	CA Vienne Condrieu	Saint-Romain-en-Gal	2015	876	2020
69236	CA Vienne Condrieu	Saint-Romain-en-Gier	2018	241	2020
69252	CA Vienne Condrieu	Trèves	2018	284	2020
69253	CA Vienne Condrieu	Tupin-et-Semons	2018	261	2020
69013	CA Villefranche Beaujolais Saône	Arnas	2015	1 443	2020
69092	CA Villefranche Beaujolais Saône	Gleizé	2015	3 377	2020
69151	CA Villefranche Beaujolais Saône	Le Perréon	2018	650	2020
69115	CA Villefranche Beaujolais Saône	Limas	2017	1 949	2020
69197	CA Villefranche Beaujolais Saône	Saint-Étienne-des-Oullières	2018	881	2020
69257	CA Villefranche Beaujolais Saône	Vaux-en-Beaujolais	2018	489	2020
69264	CA Villefranche Beaujolais Saône	Villefranche-sur-Saône	2014	18 618	2020
69039	CC Beaujolais Pierres Dorées	Chamelet	2019	322	2020
69113	CC Beaujolais Pierres Dorées	Létra	2019	373	2020
69146	CC Beaujolais-Pierres Dorées	Oingt	2020	323	2020
69222	CC Beaujolais-Pierres Dorées	Saint-Laurent-d'Oingt	2020	366	2020
69230	CC Beaujolais Pierres Dorées	Sainte-Paule	2018	155	2020
69239	CC Beaujolais Pierres Dorées	Saint-Vérand	2017	546	2020
69245	CC Beaujolais Pierres Dorées	Ternand	2019	340	2020

Avenant à la convention de programmation et de suivi des déploiements

69027	CC de la Vallée du Garon (CCVG)	Brignais	2016	4 905	2020
69043	CC de la Vallée du Garon (CCVG)	Chaponost	2016	3 421	2020
69133	CC de la Vallée du Garon (CCVG)	Millery	2016	1 737	2020
69136	CC de la Vallée du Garon (CCVG)	Montagny	2015	1 140	2020
69268	CC de la Vallée du Garon (CCVG)	Vourles	2016	1 353	2020
69299	CC de l'Est Lyonnais (CCEL)	Colombier-Saugnieu	2018	974	2020
69277	CC de l'Est Lyonnais (CCEL)	Genas	2016	4 936	2020
69285	CC de l'Est Lyonnais (CCEL)	Pusignan	2016	1 531	2020
69287	CC de l'Est Lyonnais (CCEL)	Saint-Bonnet-de-Mure	2017	2 621	2020
69288	CC de l'Est Lyonnais (CCEL)	Saint-Laurent-de-Mure	2018	2 199	2020
69289	CC de l'Est Lyonnais (CCEL)	Saint-Pierre-de-Chandieu	2018	1 862	2020
69298	CC de l'Est Lyonnais (CCEL)	Toussieu	2018	1 051	2020
69014	CC des Monts du Lyonnais	Aveize	2019	458	2020
69030	CC des Monts du Lyonnais	Brullioles	2018	394	2020
69031	CC des Monts du Lyonnais	Brussieu	2017	539	2020
69038	CC des Monts du Lyonnais	Chambost-Longessaigne	2019	501	2020
69062	CC des Monts du Lyonnais	Coise	2017	317	2020
69078	CC des Monts du Lyonnais	Duerne	2019	346	2020
69095	CC des Monts du Lyonnais	Grézieu-le-Marché	2017	354	2020
69099	CC des Monts du Lyonnais	Haute-Rivoire	2019	656	2020
69042	CC des Monts du Lyonnais	La Chapelle-sur-Coise	2017	225	2020
69110	CC des Monts du Lyonnais	Larajasse	2019	873	2020
69098	CC des Monts du Lyonnais	Les Halles	2018	208	2020
69120	CC des Monts du Lyonnais	Longessaigne	2018	300	2020
69132	CC des Monts du Lyonnais	Meys	2018	370	2020
69138	CC des Monts du Lyonnais	Montromant	2019	226	2020
69139	CC des Monts du Lyonnais	Montrottier	2018	715	2020
69155	CC des Monts du Lyonnais	Pomeys	2017	467	2020
69187	CC des Monts du Lyonnais	Saint-Clément-les-Places	2019	302	2020
69184	CC des Monts du Lyonnais	Sainte-Catherine	2018	460	2020
69201	CC des Monts du Lyonnais	Sainte-Foy-l'Argentière	2019	742	2020
69203	CC des Monts du Lyonnais	Saint-Genis-l'Argentière	2019	488	2020
69220	CC des Monts du Lyonnais	Saint-Laurent-de-Chamousset	2018	842	2020
69227	CC des Monts du Lyonnais	Saint-Martin-en-Haut	2019	1 718	2020
69238	CC des Monts du Lyonnais	Saint-Symphorien-sur-Coise	2017	1 809	2020
69178	CC des Monts du Lyonnais	Souzy	2018	348	2020
69263	CC des Monts du Lyonnais	Villechenève	2018	438	2020
69028	CC des Vallons du Lyonnais (CCVL)	Brindas	2017	2 357	2020
69094	CC des Vallons du Lyonnais (CCVL)	Grézieu-la-Varenne	2018	2 383	2020
69131	CC des Vallons du Lyonnais (CCVL)	Messimy	2016	1 391	2020
69154	CC des Vallons du Lyonnais (CCVL)	Pollionnay	2018	864	2020
69190	CC des Vallons du Lyonnais (CCVL)	Sainte-Consoce	2018	755	2020
69249	CC des Vallons du Lyonnais (CCVL)	Thurins	2018	1 277	2020
69255	CC des Vallons du Lyonnais (CCVL)	Vaugneray	2018	2 285	2020
69269	CC des Vallons du Lyonnais (CCVL)	Yzeron	2018	491	2020
69067	CC du Pays de l'Arbresle (CCPA)	Courzieu	2017	582	2020
69173	CC du Pays de l'Arbresle (CCPA)	Sarcey	2018	448	2020
69270	CC du Pays de l'Ozon	Chaponnay	2018	1 629	2020
69272	CC du Pays de l'Ozon	Communay	2018	1 641	2020
69281	CC du Pays de l'Ozon	Marennes	2018	644	2020
69291	CC du Pays de l'Ozon	Saint-Symphorien-d'Ozon	2018	2 438	2020
69294	CC du Pays de l'Ozon	Sérézin-du-Rhône	2016	1 100	2020
69295	CC du Pays de l'Ozon	Simandres	2018	645	2020
69297	CC du Pays de l'Ozon	Ternay	2018	2 144	2020
69048	CC du Pays Mornantais (COPAMO)	Chassagny	2017	501	2020
69051	CC du Pays Mornantais (COPAMO)	Chaussan	2018	446	2020
69141	CC du Pays Mornantais (COPAMO)	Mornant	2017	2 451	2020
69148	CC du Pays Mornantais (COPAMO)	Orliénas	2016	972	2020
69170	CC du Pays Mornantais (COPAMO)	Rontalon	2018	493	2020
69179	CC du Pays Mornantais (COPAMO)	Saint-Andéol-le-Château	2017	724	2020
69180	CC du Pays Mornantais (COPAMO)	Saint-André-la-Côte	2018	129	2020
69213	CC du Pays Mornantais (COPAMO)	Saint-Jean-de-Touslas	2018	353	2020
69219	CC du Pays Mornantais (COPAMO)	Saint-Laurent-d'Agny	2017	898	2020
69228	CC du Pays Mornantais (COPAMO)	Saint-Maurice-sur-Dargoire	2018	1 752	2020
69176	CC du Pays Mornantais (COPAMO)	Soucieu-en-Jarrest	2019	1 731	2020
69241	CC du Pays Mornantais (COPAMO)	Taluyers	2017	989	2020

Avenant à la convention de programmation et de suivi des déploiements

69002	CC Saône-Beaujolais	Aigueperse	2018	197	2020
69015	CC Saône-Beaujolais	Avenas	2019	71	2020
69016	CC Saône-Beaujolais	Azolette	2018	84	2020
69018	CC Saône-Beaujolais	Beaujeu	2019	1 130	2020
69019	CC Saône-Beaujolais	Belleville	2015	3 824	2020
69035	CC Saône-Beaujolais	Cenves	2018	237	2020
69036	CC Saône-Beaujolais	Cercié	2018	482	2020
69045	CC Saône-Beaujolais	Charentay	2018	528	2020
69053	CC Saône-Beaujolais	Chénas	2019	287	2020
69058	CC Saône-Beaujolais	Chiroubles	2019	223	2020
69065	CC Saône-Beaujolais	Corcelles-en-Beaujolais	2018	393	2020
69077	CC Saône-Beaujolais	Dracé	2018	382	2020
69082	CC Saône-Beaujolais	Émeringes	2019	130	2020
69084	CC Saône-Beaujolais	Fleurie	2019	703	2020
69103	CC Saône-Beaujolais	Juliénas	2019	479	2020
69104	CC Saône-Beaujolais	Jullié	2019	284	2020
69108	CC Saône-Beaujolais	Lancié	2019	458	2020
69109	CC Saône-Beaujolais	Lantignié	2019	401	2020
69012	CC Saône-Beaujolais	Les Ardillats	2019	282	2020
69124	CC Saône-Beaujolais	Marchamp	2019	276	2020
69135	CC Saône-Beaujolais	Monsols	2017	530	2020
69145	CC Saône-Beaujolais	Odenas	2018	422	2020
69150	CC Saône-Beaujolais	Ouroux	2018	221	2020
69161	CC Saône-Beaujolais	Propières	2018	367	2020
69162	CC Saône-Beaujolais	Quincié-en-Beaujolais	2019	693	2020
69165	CC Saône-Beaujolais	Régnié-Durette	2019	509	2020
69182	CC Saône-Beaujolais	Saint-Bonnet-des-Bruyères	2018	271	2020
69185	CC Saône-Beaujolais	Saint-Christophe	2018	182	2020
69186	CC Saône-Beaujolais	Saint-Clément-de-Vers	2018	150	2020
69196	CC Saône-Beaujolais	Saint-Didier-sur-Beaujeu	2019	294	2020
69198	CC Saône-Beaujolais	Saint-Étienne-la-Varenne	2018	343	2020
69206	CC Saône-Beaujolais	Saint-Georges-de-Reneins	2016	1 951	2020
69209	CC Saône-Beaujolais	Saint-Igny-de-Vers	2017	398	2020
69210	CC Saône-Beaujolais	Saint-Jacques-des-Arrêts	2018	96	2020
69211	CC Saône-Beaujolais	Saint-Jean-d'Ardières	2018	1 637	2020
69218	CC Saône-Beaujolais	Saint-Lager	2018	464	2020
69224	CC Saône-Beaujolais	Saint-Mamert	2018	53	2020
69242	CC Saône-Beaujolais	Taponas	2018	360	2020
69251	CC Saône-Beaujolais	Trades	2018	89	2020
69258	CC Saône-Beaujolais	Vauxrenard	2019	199	2020
69261	CC Saône-Beaujolais	Vernay	2019	35	2020
69267	CC Saône-Beaujolais	Villié-Morgon	2019	953	2020

Commune hors zone très dense

Code INSEE	EPCI	Commune	Début déploiement	Locaux INSEE 2014	Fin déploiement
69166	CC du Pays mornantais	Riverie	2020	147	2020

## Article 4. Modification de l'annexe 3 « Volumes annuels »

La nouvelle Annexe 3 ci-dessous annule et remplace l'Annexe 3 existante.

L'ORC met en œuvre les moyens nécessaires pour déployer les volumes indicatifs prévisionnels suivant :

Année	Volume de locaux programmés		Volume minimum de locaux raccordables		Volume maximum de locaux raccordables sur demande		Volume de locaux en aval PM non encore raccordables <sup>1</sup>	
	Nombre de locaux	% du total des locaux	Nombre de locaux	% du total des locaux	Nombre de locaux	% du total des locaux	Nombre de locaux	% du total des locaux
2018	69 239	43%	33 256	20%	24 407	15%	11 575	7%
2019	140 889	87%	61 320	38%	24 407	15%	55 162	34%
2020	162 712	100%*	137 817	85%	24 895	15%		
2021	162 712	100%*	151 648	93%	11 064	7%		
2022	162 712	100%*	162 712	100%*				

- <sup>1</sup> Locaux en aval PM non encore raccordables : locaux programmés mais pas encore raccordables ou raccordables sur demande (par exemple : locaux raccordables dès autorisation, etc.) ;
- \* : voir dispositions des articles 5.2.2 et 5.2.4 relatifs aux refus de tiers ou équivalents

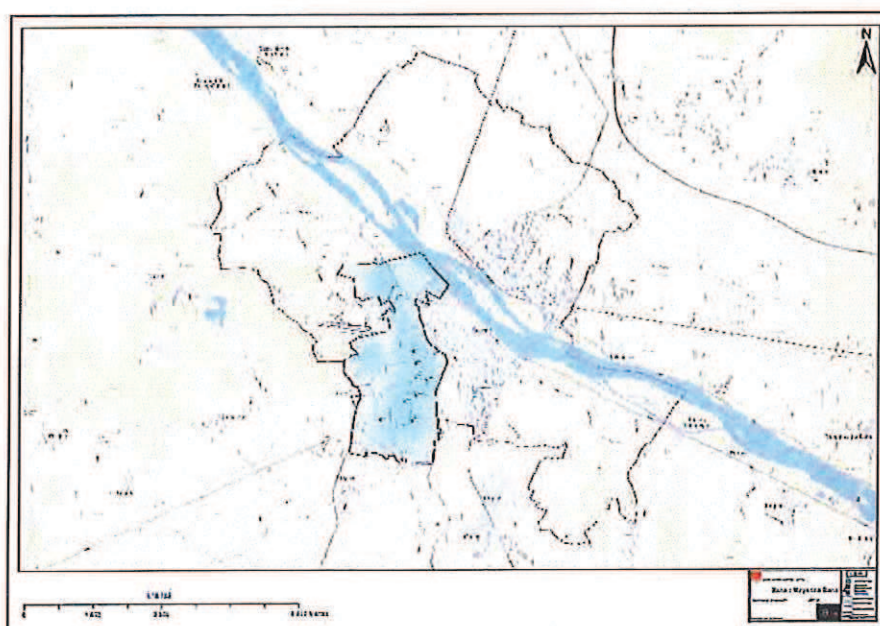
Source INSEE 2014

## Article 5. Modification de l'annexe 8 « Informations communiquées dans le cadre du suivi des déploiements »

La nouvelle Annexe 8 ci-dessous annule et remplace l'Annexe 8 existante.

L'ORC précise dans l'Annexe 8 les caractéristiques de l'ensemble des informations qui seront communiquées dans le cadre du suivi des déploiements. A minima, celles-ci comporteront les éléments suivants :

- Cartographie des déploiements réalisés au format vectoriel (mise à jour du fichier cartographique communiqué dans le cadre de la programmation concertée des déploiements)



Avenant à la convention de programmation et de suivi des déploiements

- Fichier de suivi des déploiements à la maille de la commune comportant le nombre de locaux « Raccordables », « Raccordables dès autorisation », « en aval PM non encore raccordables » et « Raccordables sur demande ».

Code INSEE	EPCI	Commune	Nombre total de PM à terme	Début déploiement	Nombre de PM en cours d'établissement	PM mis à disposition	Nombre total de locaux programmés	Nombre de locaux raccordables sur demande	Nombre de locaux raccordables dès autorisation	Nombre de locaux en aval PM non encore raccordables	Nombre de locaux raccordables





Fait à

En [X] exemplaires

<p>Pour l'État</p> <p>M. Pascal Mailhos, Préfet</p>	<p>Pour le Conseil départemental du Rhône</p> <p>M. Christophe Guilloteau, Président</p>
<p>Pour la Communauté de communes du Pays de l'Ozon</p> <p>M. Jean-Jacques Brun, Président</p>	<p>Pour la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien</p> <p>M. Michel Mercier, Président</p>
<p>Pour la Communauté d'Agglomération de Vienne Condrieu</p> <p>M. Thierry Kovacs, Président</p>	<p>Pour la Communauté d'Agglomération de Villefranche Beaujolais-Saône</p> <p>M. Daniel Faurite, Président</p>
<p>Pour la Communauté de communes Beaujolais-Pierres Dorées</p> <p>M. Daniel Paccoud, Président</p>	<p>Pour la Communauté de communes des Monts du Lyonnais</p> <p>M. Régis Chambe, Président</p>
<p>Pour la Communauté de communes de l'Est Lyonnais</p> <p>M. Paul Vidal, Président</p>	<p>Pour la Communauté de communes de la Vallée du Garon</p> <p>M. Jean-Louis Imbert, Président</p>
<p>Pour la Communauté de communes des Vallons du Lyonnais</p> <p>M. Daniel Malosse, Président</p>	<p>Pour la Communauté de communes Saône Beaujolais</p> <p>M. Bernard Fialaire, Président</p>
<p>Pour la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle</p> <p>M. Pierre-Jean Zannetacci, Président</p>	<p>Pour la Communauté de communes du Pays Mornantais</p> <p>M. Thierry Badel, Président</p>
	<p>Pour Orange</p> <p>M. xxxxxxxx</p>

ESPACE CULTUREL JEAN CARMET – SAISON 2019 2020

PRESENTATION EN COMMISSION D'INSTRUCTION CULTURE

28 MARS 2019





Vendredi 27 septembre - 20h30  
Humour – Théâtre

## LA CROISADE DU BONHEUR de CLAUDETTE FUZEAU – Sandrine Bourreau

Avec sa robe...et son accent fleuris, l'ex-agricultrice vendéenne Claudette Fuzeau nous embarque avec humour et tendresse dans son cabinet de médecine parallèle. Assermentée magnétiseuse de mogettes, elle y prêche avec brio la recette du bonheur en trois A : Amour, Argent, A manger.

Dans la droite lignée des grands conteurs tels Yannick Jaulin, Gérard Pottier ou Fred Pellerin, la comédienne experte du troisième degré, Sandrine Bourreau, porte ce texte et ce personnage comme une deuxième peau et avec une justesse extraordinaire. Jubilatoire!

  
**LES NUITS D'UNE  
DEMOISELLE**

Tarifs à l'unité : normal : 20€ / réduit : 18€ / lycéen : 16€ / moins de 15 ans : 14€  
Tarifs abonnés (3 spectacles au choix) : normal : 18€ / réduit : 16€ / lycéen : 14€ / moins de 15 ans : 12€



Vendredi 11 octobre - 20h30

Danse – Hip hop

## BOYS DON'T CRY – Cie Hervé Koubi

Soirée prestige et prodige! Sous la direction artistique de l'incontournable Mourad Merzouki, le Festival *Karavel* compte un partenaire de plus dans sa prochaine édition ...et ce partenaire c'est Jean Carmet!

A événement d'envergure : plateau d'envergure ! Après les 7 danseuses des *Swaggers*, les 7 danseurs de *Boys don't Cry* époustoufflent le public dans une chorégraphie tant rythmée qu'élégante, signée du très à la mode Hervé Koubi. En plus de nous bluffer par la virtuosité et la beauté de ces corps en mouvement, ce spectacle nous interroge sur la virilité et le genre. En effet, si l'on s'émerveille on réfléchit, on rit et on s'émeut aussi autour du texte de Chantal Thomas : " *Papa, je n'veux pas faire de football...je veux danser / Eh bien danse mon Fils, danse !* ".

+++ passerelle thématique cinéma avec projection périphérique *Billy Elliot* ou *Couturière*

+++ passerelle réseau bibliothèques

festival <sup>13</sup> EDITION  
de danse  
**Karavel**  
PÔLE EN SCÈNES | BRON

Dès 8 ans

Tarifs à l'unité : normal : 24€ / réduit : 22€ / lycéen : 20€ / moins de 15 ans : 18€

Tarifs abonnés (3 spectacles au choix) : normal : 22€ / réduit : 20€ / lycéen : 18€ / moins de 15 ans : 16€



Vendredi 15 novembre - 20h30  
Bande dessinée et peinte en direct, mise en théâtre  
et en blues

## BLACK BOY – Cie Théâtre du Mantois

Publié en 1945, *Black Boy* est l'un des premiers romans autobiographiques écrit par un noir sur ses conditions de vie dans le sud ségrégationniste américain du début du XXème siècle. L'auteur y raconte son enfance et son adolescence, confronté à l'injustice, la misère, et la violence. Avec un dispositif impressionnant et très original invitant simultanément sur le plateau un comédien, un musicien et un illustrateur, ce bd-spectacle, ambiance "road movie", propose une vibration enveloppante et sensible de ce roman historique bouleversant.

+++ : passerelle réseau bibliothèques



Dès 9 ans

Tarifs à l'unité : normal : 20€ / réduit : 18€ / lycéen : 16€ / moins de 15 ans : 14€  
Tarifs abonnés (3 spectacles au choix) : normal : 18€ / réduit : 16€ / lycéen : 14€ / moins de 15 ans : 12€



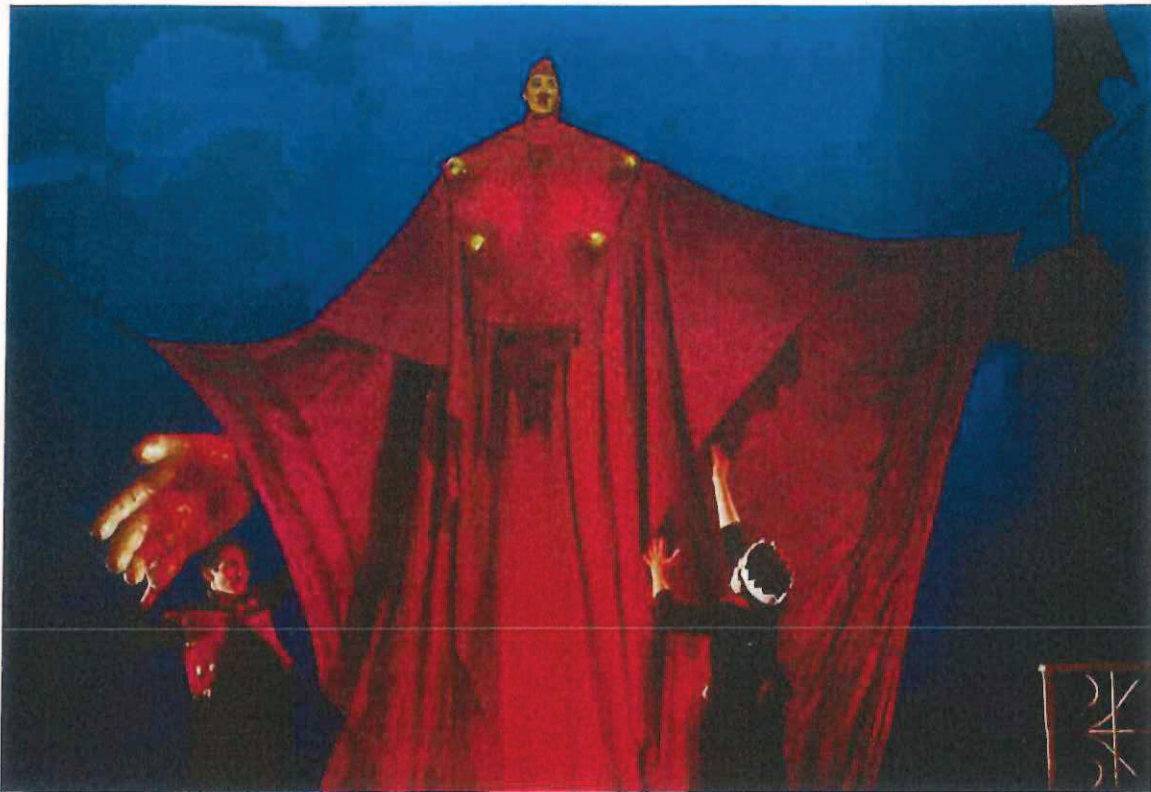
Vendredi 29 novembre - 20h30  
Concert – Chanson

## ZAZA FOURNIER - Le Déluge

Enfin elle nous revient la "*Mademoiselle*" qui envahissait les ondes FM il y a quelques saisons!  
Avec de toutes nouvelles chansons à la maternité immédiatement reconnaissable à la précision et à la pertinence de l'écriture, la singulière Zaza Fournier tisse ingénieusement la narration d'un concert-spectacle savamment mis en espace et en chorégraphie, qui parle d'amour... et de liberté. Sur des rythmiques toujours très marquées et pêchues, trois amazones-musiciennes dont elle, chef de tribu, nous font cavalier souffle court dans une aventure magique, magnétique...et absolument belle, à ne pas en revenir!

**LES NUITS D'UNE  
DEMOISELLE**

Tarifs à l'unité : normal : 22€ / réduit : 20€ / lycéen : 18€ / moins de 15 ans : 16€  
Tarifs abonnés (3 spectacles au choix) : normal : 20€ / réduit : 18€ / lycéen : 16€ / moins de 15 ans : 14€



Mardi 10 décembre - 20h30  
Théâtre forain

## Sur les Sentiers d'ANTIGONE – Mise en sc. Philippe Car Agence de Voyages Imaginaires

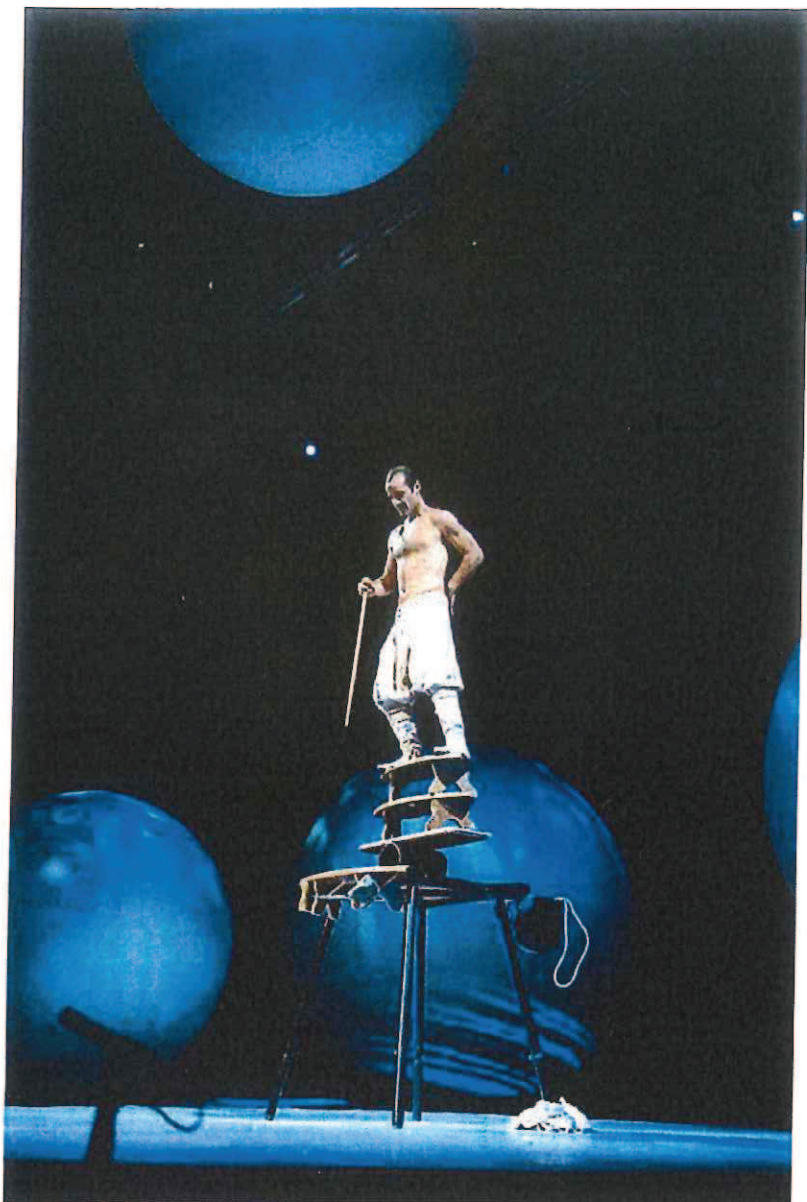
Même si c'est à Thèbes que se déroule l'action, c'est un voyage féérique d'une inventivité folle au plus près de l'âme de la tragédie et de l'acte vital de résistance que nous propose ici la fabuleuse compagnie de Philippe Car. Mêlant Sophocle et Anouilh tout comme l'humour et le merveilleux se mêlent subtilement au drame, Valérie Bournet, actrice polymorphe s'il en est, joue tour à tour Antigone, Créon et Séraphin, le conteur de la pièce - un être à la fois pur et malicieux. Accompagnée de ses deux anges gardiens musiciens et comédiens, et malgré une fantaisie débridée, elle nous raconte tout du mythe attendu et de cette légendaire histoire léguée il y a plus de 2500 ans... et qui nous résonne pourtant terriblement dans la tête comme des plus actuelles.

+++ : passerelle réseau bibliothèques

Dès 12 ans

Tarifs à l'unité : normal : 22€ / réduit : 20€ / lycéen : 18€ / moins de 15 ans : 16€

Tarifs abonnés (3 spectacles au choix) : normal : 20€ / réduit : 18€ / lycéen : 16€ / moins de 15 ans : 14€



En famille !

Dimanche  
26 janvier

17h

Cirque

## LE BATELEUR CIRCASSIEN – Pascal Rousseau

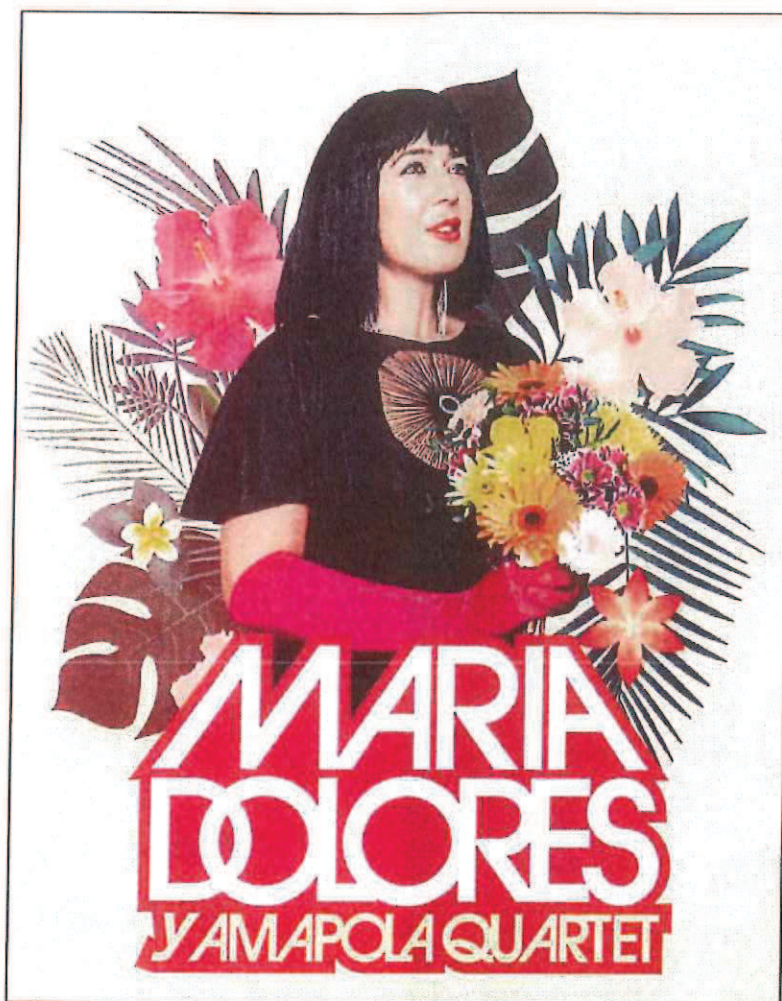
Chacun de ses spectacles est inoubliable mais *le Bateleur Circassien* reste le seul « seul en scène » de Pascal Rousseau. Initialement conçu comme un show pour la rue dans un esprit d'exploits de haute voltige et d'impressionnantes performances techniques, ce spectacle, servi sur un plateau, préserve la dimension intime et profonde dans laquelle excelle ce poète de l'équilibre. Avec une énergie sidérante et une constante générosité auprès du public, écritures circassiennes, chorégraphiques et théâtrales inventent ensemble une nouvelle grammaire qui enchaîne les numéros inédits et promettent autant le Grand Frisson que l'émotion pure.

+++ passerelle école de cirque

Pour tous !

Tarifs à l'unité : normal : 12€ / réduit : 10€  
9€ dans l'abonnement « jeune public »





Vendredi  
14 février

20h30

Concert tango  
Humour  
et Divagations

## MARIA DOLORES y AMAPOLA QUARTET

Droit sortie d'un film d'Almodovar, la diva madrilène, l'icône incontestable et incontournable du kitsch latin, n'a pas le goût des demi-mesures. Elle ose et se permet tout, sans détour. Maria Dolores avait pourtant juré de ne plus jamais chanter le tango... Alors est-ce l'écho du souvenir ou l'appel du bandonéon qui a réveillé en elle cette musique qui coule dans ses veines ? Dans ce spectacle savoureux à l'humour tonitruant, qui n'a rien à envier à l'*Ultima Recital* qui fit le succès de Marianne James en son temps, la magnifique chanteuse comédienne révèle aussi sa voix envoûtante au côté des pointures de l'Amapola Quartet qu'elle houspille allègrement. Ensemble, ils conversent dans cette langue si sensuelle qui n'appartient qu'au tango... d'où s'échappent soupirs et soubresauts qui font de cette musique une fusion de passion et de peine. D'airs susurrés en milongas des exilés aux pires des gags potaches, on arpente larmes aux yeux et sourire aux oreilles les trottoirs de Buenos Aires et les planches de ce cabaret déjanté où Maria Dolores, somptueuse, raconte avec une drôlerie gargantuesque SA véritable histoire du tango.

+++ : soirée St Valentin !

Histoires d'en rire

LES NUITS D'UNE  
DEMOISELLE

Tarifs à l'unité : normal : 22€ / réduit : 20€ / lycéen : 18€ / moins de 15 ans : 16€  
Tarifs abonnés (3 spectacles au choix) : normal : 20€ / réduit : 18€ / lycéen : 16€ / moins de 15 ans : 14€



Vendredi 3 avril - 20h30

Lecture poétique

ELSA TRIOLET & LOUIS ARAGON

- ARIANE ASCARIDE & DIDIER BEZACE

Il y aura la jeunesse d'aimer

Moment sublime et heure suspendue que ce rendez-vous d'exception parmi les immanquables ! Dans cette lecture à deux voix créée pour la première fois sous les étoiles des Nuits de Fourvière, les deux monstres sacrés du cinéma et du théâtre que sont Ariane Ascaride (*Marius et Jeanette...*) et Didier Bezace (*L.627...*) donnent à entendre les mots connus et moins connus mais quoiqu'il en soit magnifiques qu'échangèrent les deux monstres sacrés de la littérature et de la poésie que furent Elsa Triolet et Louis Aragon.

« *Le fil de l'amour, les contradictions du couple, la peur de se perdre, l'irréremédiable chagrin d'une mortelle séparation sont le tissu vivant des poèmes qu'Ariane et moi, nous nous efforçons d'adresser au cœur et à la mémoire des spectateurs. Comme eux, nous y puisons toute la force de vivre, plus grande que l'inquiétude d'un sombre avenir, nous rions avec eux d'un humour inattendu... Aragon, Elsa, leur passion s'habille de mots lumière : ils nous éclairent.* » Didier Bezace.

+++ carte blanche cinéma !

+++ passerelle réseau bibliothèques

Tarifs à l'unité : normal : 26€ / réduit : 24€ / lycéen : 22€ / moins de 15 ans : 20€

Tarifs abonnés (3 spectacles au choix) : normal : 24€ / réduit : 22€ / lycéen : 20€ / moins de 15 ans : 18€



Vendredi 17 avril - 20h30

Mime

## RIEN A DIRE – Léandre

Clochard des sentiments en quête d'amour, Leandre installe comme décor la silhouette d'une maison où il accueille tous les publics pour partager une tranche de poésie du quotidien. Il est seul, bien seul, même si sa porte est grande ouverte dans son monde empli de rêve où le plus banal se teinte de grâce et d'infini. Dans un univers de pure humilité, rien n'est misérable, tout est magique, tout devient possible, les objets participent à l'imaginaire, dans une lumineuse harmonie.

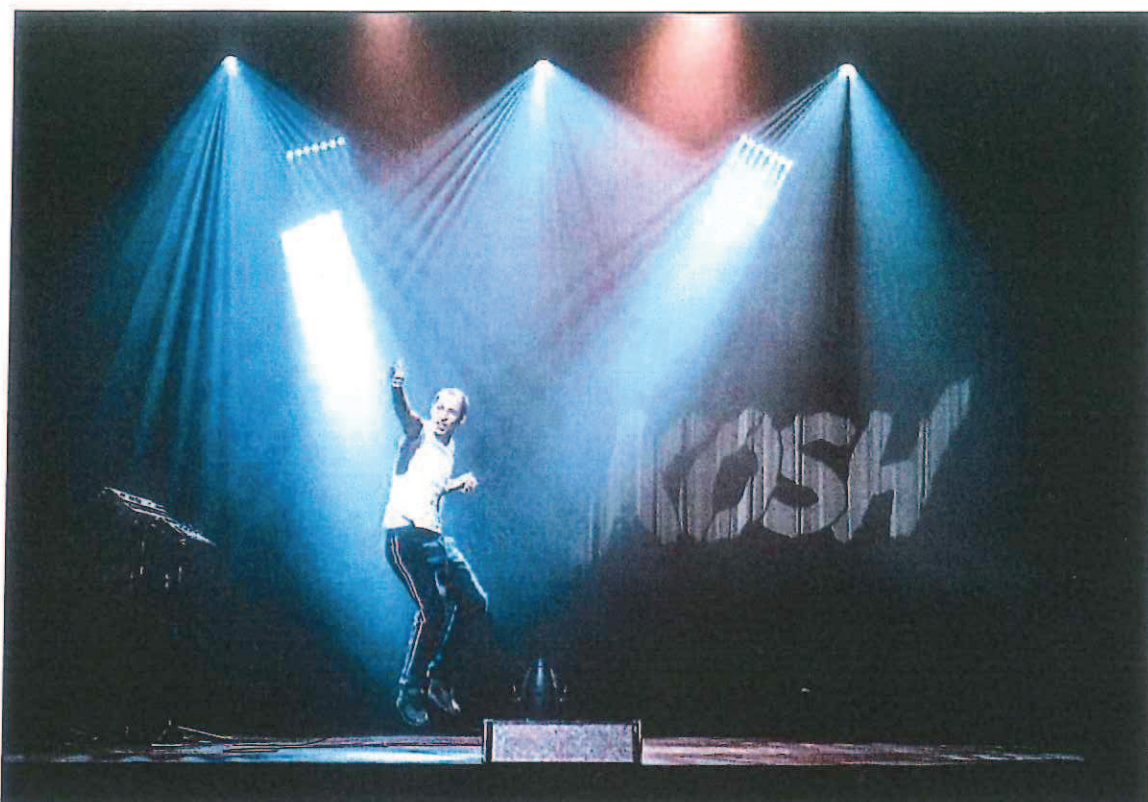
« Un spectacle d'une irrésistible mécanique burlesque, du clown catalan, l'un des plus grands histrions du théâtre. » *Télérama TT*

« C'est quoi l'utilité du clown ? Quels sont ses matériaux ? La fonction du clown est de créer un « trou » pour regarder l'humanité d'une façon différente. Ses matériaux sont : l'empathie, la surprise, le rire, c'est espace entre l'optimisme et la nostalgie, où peut apparaître la beauté. La poésie. » *Leandre*

Dès 6 ans

Tarifs à l'unité : normal : 20€ / réduit : 18€ / lycéen : 16€ / moins de 15 ans : 14€

Tarifs abonnés (3 spectacles au choix) : normal : 18€ / réduit : 16€ / lycéen : 14€ / moins de 15 ans : 12€



Vendredi 15 mai - 20h30  
One man show – Human beat box

## FAUT PAS LOOPER LE KOSH !

Après avoir enflammé Paris la saison dernière, l'incroyable « human-beat-boxeur » (pour ne pas dire le prodigieux bruiteur...) Kosh entame une tournée avec son inclassable spectacle solo ou nous saurons tout tout tout sur...lui ! Entre le concert et la chanson française-acidulée-électro-pop-rock-et caetera, le one man show humoristique et la pure performance musicale, il fait tout : signe ses textes et mélodies, chante, et remplace à lui tout seul le groupe multi-instrumental génial qui pourrait sembler l'accompagner, le DJ et sa platine avec, l'ingénieur du son, et même...le son tout court ! La plus grosse distribution jamais accueillie jusqu'ici à Jean Carmet et pour laquelle nous n'aurons pourtant eu besoin d'éclairer qu'une seule et unique loge ! Génial !

+++ Dernier spectacle comme la plus belle des occasions d'une fête de clôture : DJ et boule à facettes !

Dès 6 ans

Tarifs à l'unité : normal : 20€ / réduit : 18€ / lycéen : 16€ / moins de 15 ans : 14€

Tarifs abonnés (3 spectacles au choix) : normal : 18€ / réduit : 16€ / lycéen : 14€ / moins de 15 ans : 12€

# Tout l'univers...en plus drôle et en 3 LECONS !

Petites formes théâtrales tout terrain pour pensées décomplexées

Tarifs à l'unité : normal : 14€ / réduit : 12€

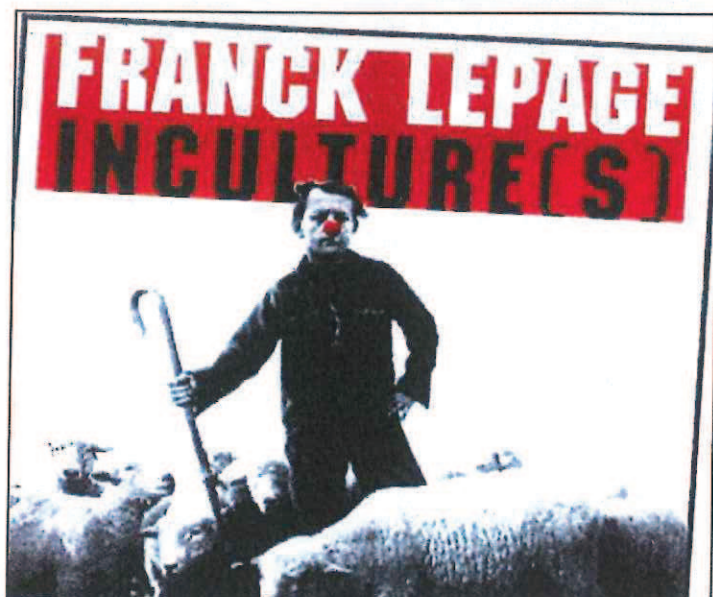
Pass' les 3 Leçons : normal : 36€ / réduit : 30€



**PHILO FORAINE**

**Alain Guyard**

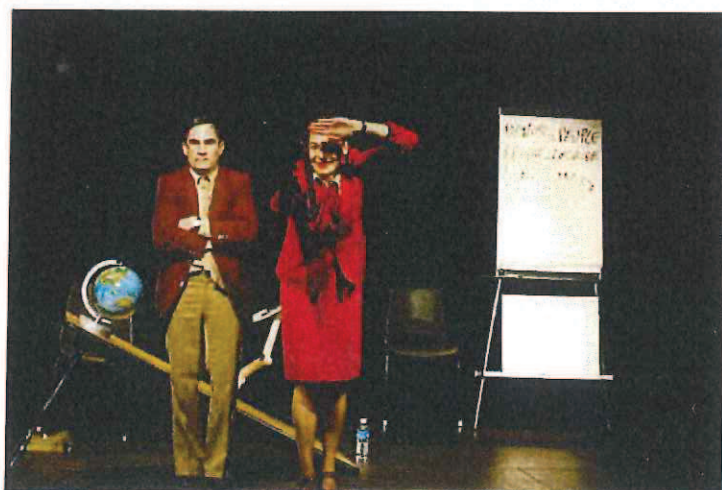
v.29 janvier - 12h  
concepts de comptoir



**INCULTURE I**

**Franck Lepage**

v.13 ou 20 mars - 19h30  
conférence gesticulée



**MODESTES**

**PROPOSITIONS...**pour

remédier à la trop forte croissance de  
la population mondiale

**Cie du Détour**

v.29 mai - 12h  
théâtre burlesque

## CINE-CONCERTS ! dès 2 ans

l'histoire se raconte en image...et en musique live, chaque premier mercredi des vacances -  
sauf à Noël ! -

Tarifs à l'unité : adulte : 8€ / moins de 18 ans : 6€

Pass' les 3 ciné-concerts : adulte : 21€ / moins de 18 ans : 15€

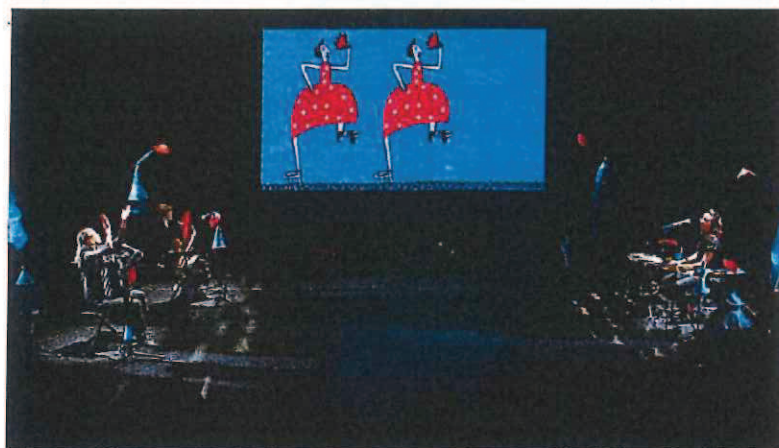
7€ adulte et 5€ moins de 18 ans dans l'abonnement « jeune public » avec Le Bateleur Circassien



### LA PETITE MARCHANDE D'ALLUMETTES

Jean Paul Raffit

Dès 7 ans



### LE BLEU DU CIEL

Trio Nouk's

Dès 5 ans



### LE LION BONNIFACE

Duo SZ

Dès 2 ans

## PROGRAMMATION SCOLAIRE



### TITI TOMBE TITI TOMBE PAS Pascal Rousseau

Maternelle

Cirque



### BOUM BOUM Pétrek

Maternelle

Conte musical



### UNE HEURE AU CIEL Tartine Reverdy

CP > CE2

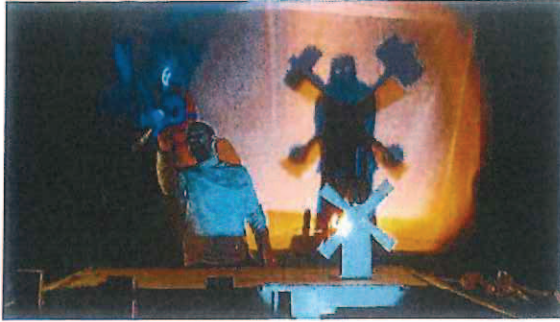
Concert chanson



### LES PIEDS DANS LES POCHEs Cie Rêve de Singe

CP > CM2

Théâtre

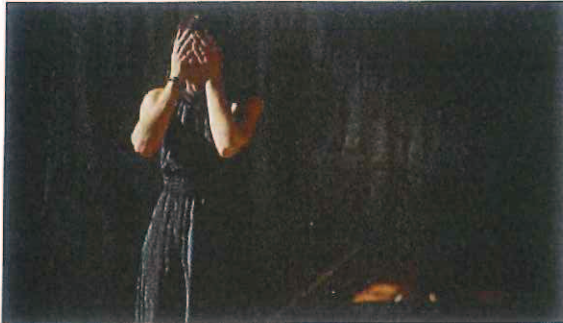


## QUICHOTTE DEBALLAGE

Théâtre Mu

CP > 5è

Théâtre d'objets



## LE VOYAGE D'ULYSSE

Compagnie du Vieux Singe

CE2 > 5è

Théâtre



## QU'ON ROUVRE LES

## FENETRES

Compagnie Anda Jaleo

Collège > Lycée

Théâtre

## EN GUERRE

Compagnie les  
Transformateurs

Collège 4è > Lycée

Théâtre

## CALIGULA

Compagnie LalalaChamade

Collège 4è > Lycée

Théâtre

+++ Classes à PAC Collège  
Simon Grangeat  
Anda Jaleo



CINEMA		TARIFS 2018-19	TARIFS 2019-20	OBSERVATIONS
Place achetée à l'unité	Plein Tarif	6,00 €	6,00 €	+ 20 cts en 2016-17
	Tarif réduit	5,00 €	5,00 €	+ 20 cts en 2016-17 / Tarif utilisé pour la Semaine Bleue & le Pass Temps Libre
	Tarif enfant (- 14 ans) / tarif unique séances "très jeune public"	4,00 €	4,00 €	Etendu aux moins de 14 ans depuis 2014-15
Chèque GRAC		5,00 €	5,00 €	Tarif fixé par le GRAC / <b>Si réajustement se fera lors de l'A.G en juin 2019</b>
Pass-Ados		2,60 €	2,60 €	Révisé avec le Pass-Ados (automne 2015) / <b>Etendu au dispositif "Resto du Cœur" ?</b>
Collège au Cinéma		2,50 €	2,50 €	Tarif fixé par le Département / Si réajustement, se fera au <b>1er/01/2020</b>
Lycée au Cinéma		2,50 €	2,50 €	Tarif fixé par la Région Rhône-Alpes / Si réajustement, se fera au <b>1er/01/2020</b>
Groupe scolaire		2,50 €	2,50 €	Aligné sur le tarif "Ecole au cinéma"
Séance à la demande		3,00 €	3,50 €	
<b>Billet Solidarité (Resto du Cœur..)</b>		-	3,00 €	y compris Tarif enfant CNAS
Pass-Région		5,00 €	5,00 €	
Formule Abonnement		48,00 €	48,00 €	<b>Révisé en 2017-18 / pour 10 entrées (soit 4,80 € la place) / valable 1 an</b>
Séance Cinéma - Hors CNC	tarif unique	5,00 €	6,00 €	<b>monnaie depuis sa création en 2000 -&gt; Tarif compatible avec l'abonnement Cine-Coeur (x2)</b>
Nuit du Cinéma		4,00 €	4,00 €	valable pour l'achat de places correspondant aux 2 ou 3 films de la soirée
<b>Ciné Filou (- 12 ans) / rejoint le festival "Les Toiles des Mômes (organisé par le GRAC)</b>		3,20 €	3,50 €	<b>Tarif unique pratiqué dans le cadre du festival "Les Toiles des Mômes"</b>
Majoration Animation / Atelier / Ciné-Conférence		1,50 €	1,50 €	majoration utilisée en complément d'une place achetée aux tarifs habituels
Chèque KDO				application des tarifs en vigueur: <b>6€ / 5€ / 4€ / Abonnement</b>
Projection 3 D		1,00 €	1,00 €	majoration appliquée aux tarifs habituels liée à l' <b>utilisation des lunettes</b>
Exonérations		0,00 €	0,00 €	Professionnels, Accompagnateurs scol & CLSH....
Tarifs imposés / Evénements nationaux	Rentrée / Printemps & Fête du ciné &	NC	NC	voir Délibération n° 072/05 du Conseil Communautaire du 28 juin 2005
Tarifs CNAS (Réduction -25%)	Place à l'unité / Tarif normal	4,50 €	4,50 €	accessibles aux porteurs de la carte CNAS / remplace le dispositif "Pass Agent COPAMO " soit <b>3,60€</b> la place dans le cadre de l'abonnement
	Place à l'unité / Tarif réduit	3,80 €	3,80 €	
	Abonnement 10 entrées / Tarif normal	36,00 €	36,00 €	

REPORTAGES (x2) / CONNAISSANCE DU MONDE		TARIFS 2018-19	TARIFS 2019-20	
Tarif Normal		9,00 €	9,00 €	
Tarif Réduit (I) :	Retraités - familles nombreuses - handicapés - Groupe de 6 pers.	7,50 €	7,50 €	Fusion des 2 tarifs réduits & des publics concernés
Tarif Réduit (II):	Etudiants / apprentis - Demandeur d'emploi - Enfant à partir de 12 ans - scolaires	5,00 €		
	Enfant -12 ans accompagné	0,00 €	0,00 €	
Prix de l' <b>ABONNEMENT</b>	Tarif normal	21,00 €	14,00 €	Formule d'abonnement ( <b>x2 reportages</b> ) Prix de revient : 7€/reportage (Tarif normal) - 6€/reportage (tarif réduit)
	Tarif réduit	18,00 €	12,00 €	

SPECTACLE		TARIFS 2018-19	TARIFS 2019-20	OBSERVATIONS
Présentation de Saison	Accès gratuit	0,00 €	0,00 €	
Pass Temps Libre (TPL)	Tarif normal	8,50 €	8,50 €	Utilisé pour les places vendues à l'unité (hors abonnement PTL) = séance interG soit : 1 pl. ciné (5€) + 1 pl. Reportage (6€) + 1 pl. Spect (5€)
	formule abonnement	16,00 €	16,00 €	
Pour les spectacles classés en catégorie <b>EXCEPTION (= 1 spectacle)</b>		TARIFS 2018-19	TARIFS 2019-20	
Place vendue à l'unité	Plein tarif	-	26,00 €	<i>accessible y compris avec la carte de lecteur selon places disponibles</i> utilisé pour le Pass Ados & le PassRégion <i>Création d'un tarif -15 ans</i>
	Tarif réduit*	-	24,00 €	
	Tarif Partenaire & Lycée	-	22,00 €	
	Tarif - 15 ans	-	20,00 €	
Pour 1 place prise dans un <b>ABONNEMENT</b> (3 spectacles minimum)	Tarif normal	-	24,00 €	<i>accessible y compris avec la carte de lecteur selon places disponibles</i> <i>Création d'un tarif -15 ans</i>
	Tarif réduit*	-	22,00 €	
	Tarif Partenaire & Lycée	-	20,00 €	
	Tarif - 15 ans	-	18,00 €	
Pour les spectacles classés en catégorie <b>A+ (=1 spectacle)</b>				
Place vendue à l'unité	Plein tarif	24,00 €	24,00 €	utilisé pour le Pass Ados & le PassRégion <i>Création d'un tarif -15 ans</i>
	Tarif réduit*	22,00 €	22,00 €	
	Tarif Partenaire & Lycée	18,00 €	20,00 €	
	Tarif - 15 ans	-	18,00 €	
Pour 1 place prise dans un <b>ABONNEMENT</b> (3 spectacles minimum)	Tarif normal	-	22,00 €	<i>Création d'un tarif -15 ans</i>
	Tarif réduit*	-	20,00 €	
	Tarif Partenaire & Lycée	-	18,00 €	
	Tarif - 15 ans	-	16,00 €	
Pour les spectacles classés en catégorie <b>A (= 3 spectacles)</b>				
Place vendue à l'unité	Plein tarif	22,00 €	22,00 €	<i>accessible y compris avec la carte de lecteur selon places disponibles pour le spectacle "sur les sentiers d'Antigone"</i> utilisé pour le Pass Ados & le PassRégion <i>Création d'un tarif -15 ans</i>
	Tarif réduit*	20,00 €	20,00 €	
	Tarif Partenaire & Lycée	18,00 €	18,00 €	
	Tarif - 15 ans	15,00 €	16,00 €	
Pour 1 place prise dans un <b>ABONNEMENT</b> (3 spectacles minimum)	Tarif normal	18,00 €	20,00 €	<i>accessible y compris avec la carte de lecteur selon places disponibles</i> <i>Création d'un tarif -15 ans</i>
	Tarif réduit*	16,00 €	18,00 €	
	Tarif Partenaire & Lycée	14,00 €	16,00 €	
	Tarif - 15 ans	-	14,00 €	
Pour les spectacles classés en catégorie <b>B (= 4 spectacles)</b>				
Place vendue à l'unité	Tarif normal	20,00 €	20,00 €	<i>accessible y compris avec la carte de lecteur selon places disponibles pour le spectacle "Black Boy"</i> utilisé pour le Pass Ados & le PassRégion <i>Création d'un tarif -15 ans</i>
	Tarif Réduit *	18,00 €	18,00 €	
	Tarif Partenaire & Lycée	16,00 €	16,00 €	
	Tarif - 15 ans	14,00 €	14,00 €	

Pour 1 place prise dans un <b>ABONNEMENT</b> (3 spectacles minimum)	Tarif normal	16,00 €	18,00 €	
	Tarif réduit*	14,00 €	16,00 €	<i>accessible y compris avec la carte de lecteur selon places disponibles</i>
	<b>Tarif Partenaire &amp; Lycée</b>	12,00 €	14,00 €	
	<b>Tarif - 15 ans</b>	-	12,00 €	<i>Création d'un tarif -15 ans</i>

<b>LES LECONS (x3) / 1 CONFERENCE GESTICULEE 19H30 + 2 RDV PAUSE-DEJEUNER</b>		TARIFS 2018-19	TARIFS 2019-20	
Place vendue à l'unité	Tarif normal	-	14,00 €	
	Tarif réduit*	-	12,00 €	
Prix de l' <b>ABONNEMENT</b>	Tarif normal	-	36,00 €	<b>Formule d'abonnement (x3 RV)</b>
	Tarif réduit*	-	30,00 €	<b>Prix de revient : 12€ (Tarif normal) - 10€ (tarif réduit)</b>

*Le TARIF REDUIT s'applique aux retraités, pers. handicapées, demandeur d'emploi, famille nombreuse, étudiant/apprentis groupe (dès 6 pers.)*

<b>SPECTACLES JEUNE PUBLIC: 3 CINE-CONCERT + 1 DIMANCHE EN FAMILLE</b>		TARIFS 2018-19	TARIFS 2019-20	
CINE-CONCERT / place vendue à l'unité	Tarif Unique / Adulte	-	8,00 €	
	Tarif - 18 ans	-	6,00 €	
<b>PASS 3 CINE-CONCERTS</b>	Tarif Unique / Adulte	-	21,00 €	<b>Prix de revient : 7€ / séance (au lieu de 8€)</b>
	Tarif - 18 ans	-	15,00 €	<b>Prix de revient : 5€ / séance (au lieu de 6€)</b>
1 DIMANCHE en FAMILLE	Tarif Unique / Adulte	-	12,00 €	
	Tarif - 18 ans	-	10,00 €	
Prix de l' <b>ABONNEMENT</b> comprenant 3 CINE-CONCERTS & 1 DIM. en FAMILLE	Tarif Unique / Adulte	-	30,00 €	<b>Prix de revient : 7,50€ / RV</b>
	Tarif - 18 ans	-	24,00 €	<b>Prix de revient : 6€ / RV</b>

<b>SPECTACLES SCOLAIRES</b>		TARIFS 2018-19	TARIFS 2019-20	
vendue à l'unité	Maternelles / Primaires	5,00 €	5,50 €	<b>inchangé depuis 2016</b> & incluant 1€ pour participation transport / COPAMO
	Collèges	5,50 €	6,00 €	<b>inchangé depuis 2016</b>
	Lycée	6,50 €	9,00 €	<b>inchangé depuis sa création en 2015 / accessible avec le Pass-Région</b>

<b>PAUSE-GRIGNOTTE</b>		Restauration légère salée/sucrée	5,00 €	5,00 €	
BOISSONS		Bière (bouteille / 33cl)	3,00 €	3,00 €	Maintenu à l'identique suite au vote du Conseil du 31/01/2018
		Vin (verre / 12,5 cl)	2,50 €	2,50 €	
		Jus de fruit (verre / 20cl)	2,00 €	2,00 €	



PROJET

## CONVENTION DE PARTENARIAT

Afin d'être parties prenantes des actions solidaires portées par 'Les Restaurants du Cœur – Les Relais du cœur', un partenariat a été mis en place, favorisant la venue au cinéma des personnes en difficulté et/ou éloignées de l'offre cinématographique en général.

ENTRE

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORNANTAIS,

Adresse : 50 Av. du Pays Mornantais – CS 40107- 69 440 MORNANT

N° SIRET : 246 900 740 000 35 - Code APE : 8411 Z

Représentée par **Mr Thierry BADEL**, en qualité de **Président**

et en vertu d'une délégation donnée par délibération du Conseil Communautaire en date du **30 avril 2019**

ET

LES RESTAURANTS DU CŒUR – LES RELAIS DU CŒUR DU RHÔNE,

Adresse : 58 Cours Albert THOMAS – 69 008 LYON

N° SIRET : 421 804 519 00021 – Code APE : 8899 B

Représenté par **Mr Bertrand MAGNON-PUJO** en qualité de **Président**

il est convenu ce qui suit :

Préalable :

Dans le cadre de ses activités d'aide à la personne, l'association départementale 'Les Restaurants du Cœur – Les Relais du cœur' du Rhône, souhaite inciter les personnes qu'ils accueillent, à fréquenter les séances grand public proposées par les salles de cinéma.

### Article 1 - Objet de la convention

La Communauté de communes du Pays Mornantais, gestionnaire de la salle Jean Carmet, située Bd du Pilat à Mornant (69.440) propose des séances de cinéma ouvertes et accessibles à tous les publics à raison de +/-15 séances hebdomadaires selon un programme établi et diffusé mensuellement.

La présente convention fixe, dans les conditions définies ci-après, les modalités d'accueil et financières permettant aux 'Restaurants du Cœur – Relais du cœur' de proposer des places aux personnes concernées par ce dispositif.

## **Article 2 – Accès aux séances**

La Communauté de communes du Pays Mornantais est seule responsable du choix des films, de la programmation des séances, de la billetterie et assure le fonctionnement général du lieu.

Les personnes concernées par ce dispositif seront munies d'une invitation contremarque remise par "Les Restaurants du Cœur – Les Relais du coeur" à échanger à la billetterie de la salle Jean Carnet contre un billet payant d'une valeur de 3€.

Seules les invitations contremarques émises et validées par le tampon des "Restaurants du Cœur – Relais du coeur" seront acceptées par la salle Jean Carnet.

Les billets remis en échange des invitations contremarques apparaîtront sur le relevé de caisse et leur nombre servira pour la facturation.

## **Article 3 – Prix des places**

Les tarifs de la billetterie sont établis et révisés annuellement par délibération de la Communauté de communes du Pays Mornantais.

Aussi à compter de la signature de la convention et jusqu'en juillet 2020, le prix des places est fixé à 3€, +1€ pour les films en 3D.

## **Article 4 – Modalités de règlement**

Le montant des billets émis fera l'objet d'une facture à régler à la Communauté de communes du Pays Mornantais, par virement ou par chèque, par l'Association Départementale "Les Restaurants du Cœur – Les Relais du coeur".

## **Article 5 – Modification & Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an et prend effet dès sa signature. Elle pourra être modifiée par avenant seulement après accord des deux parties.

## **Article 6 - Résiliation**

En cas de non respect de ces articles, les parties pourront rompre la présente convention ; de même qu'elles ont également la faculté de la résilier 3 mois avant la date d'anniversaire.

## **Article 7 - Attribution de compétence**

En cas de litige, le Tribunal Administratif de Lyon est compétent, après épuisement des voies amiables.

Fait en 2 exemplaires, à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

"Les Restaurants du Cœur  
Les Relais du coeur"

**Bertrand MAGNON-PUJO**

Communauté de communes  
du Pays Mornantais

**Thierry BADEL**

# Communauté de communes du Pays Mornantais



## Rapport d'activités | 2018

Un territoire  
solidaire

Villages en réseau  
Réseaux de villages



Du projet de territoire  
(2014)

en passant par le plan de mandat  
(2016)

Pays Mornantais  
construire ensemble notre futur  
vers 2030



## Les événements majeurs 2018



Inauguration LAEP  
10 mars



Jobs d'été  
10 et 11 avril



Coups de coeur de l'éco  
26 juin



OPAH-RU  
11 septembre



Lancement de  
l'Accueil Ressources  
InterCommunal  
9 octobre



Universités des élus  
17 novembre

“ **Le Rapport d'activités 2018**

**La Copamo : au plus proche des habitants !**

La Copamo accompagne les habitant(e)s à tous les âges et pour toutes les étapes de leur vie. Elle mène des actions dans chaque village et avec chaque commune. Elle rapproche, et simplifie la vie des usagers, grâce au développement de la Maison des Services Au Public (MSAP). Et parce que bien vivre, c'est aussi, bien travailler, se loger et se déplacer, pour tout cela, la Copamo investit !

Nous remercions la commission communication pour cette nouvelle version synthétique du rapport d'activité, véritable reflet de notre projet communautaire.

Thierry Badel Yves Gougne

”

Décliner le concept de villages en réseau

- » Animation d'une dizaine d'ateliers et des Universités du Pays Mornantais (thématiques : commerce, habitat, SCoT, communication, espaces publics, ...). Participation de 90 élus municipaux.
- » Révision du SCoT : traduction du concept dans le Document d'orientations et d'Objectifs.
- » Mise en réseau des accueils des villages et de la Copamo.



Etudier la faisabilité d'un pôle social

- » Renforcement de l'inter CCAS : mise en commun des outils et initiatives des communes (ex mutualisation des chèques de service).
- » Mise en relation de l'ensemble des acteurs du maintien à domicile (privés et publics).

Solidarité Communes-Copamo

Garantir l'égalité de traitement du système de collecte des déchets

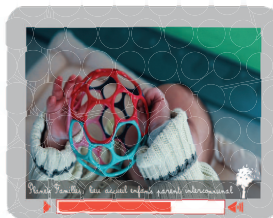
- » Organisation d'un financement différencié afin de favoriser le tri sélectif et l'expérimentation communale.
- » Projet d'une nouvelle déchèterie à St-Laurent-d'Agny.

Mettre en œuvre le schéma directeur de voirie

- » Réalisation de travaux : 647 610 € en investissement et 182 458 € en fonctionnement (11 communes).
- » Préservation du patrimoine viaire : instruction des permissions de voirie depuis le 1er septembre.



Voir la vidéo



Projet 0-25 ans

Rédiger le Plan pour une éducation partagée

- » Adaptation des contours de l'exercice de la compétence jeunesse : modification de la DSP avec la SPL, pour redonner les moyens aux communes qui souhaitent expérimenter de nouveaux formats d'accueil.
- » Lancement de la réflexion pour définir les nouvelles actions en faveur des 11-25 ans.

Rénover le lien avec le délégataire Petite Enfance

- » 299 282 heures effectuées dans les 10 crèches intercommunales.
- » 570 enfants accueillis.
- » Renouvellement de la DSP Petite enfance.

Intégrer l'ensemble des modes de garde dans Passerelle Enfance

- » 200 rendez-vous au guichet unique.
- » 326 assistantes maternelles agréées, 3 220 enfants accueillis aux RAMI.
- » Soutien à la création de Mam's de cœur : association intercommunale des assistantes maternelles.

Garantir la conformité de l'extension des Platières au Schéma de Développement Economique

- » Partenariat avec un aménageur pour acquisition et portage foncier.
- » Négociation avec les prospects souhaitant s'implanter dans le parc d'activités.
- » Suivi de la procédure de Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité des PLU.
- » Elaboration d'un périmètre de services aux entreprises et enquête auprès des entreprises.

Accompagner l'aménagement des voiries et réseaux de l'extension des Platières

- » Etude de maîtrise d'œuvre d'un bassin de rétention à réaliser à hauteur de 1 380 000 €.
- » Etude de maîtrise d'œuvre pour le doublement du réseau d'eaux pluviales.





### Orienter les aides d'amélioration des logements sur les centres bourgs

- » Lancement opérationnel de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur Mornant et Soucieu en Jarrest, signée le 11 septembre.
- » Mutualisation des outils de l'OPAH-RU au profit des communes de polarité 3 et 4 : approbation mi-décembre de la convention d'amélioration de l'habitat dans les centres villages (PIG 3) .
- » 38 logements aidés en 2018 (PIG2) et 3 dossiers déposés pour l'OPAH-RU.



## Revitalisation des centres-bourgs

### Obtenir le plus haut niveau de labellisation de la MSAP

- » 6 424 personnes accueillies.
- » 12 partenaires au sein de la MSAP pour 986 personnes accueillies
  - AMAD
  - ATMP69
  - Service social CARSAT
  - CICAS
  - France Alzheimer
  - Ligue contre le Cancer
  - MLSOL
  - Service social MSA
  - CSC Hauts du Lyonnais
  - SOS Familles (Emmaüs)
  - Sud-Ouest-Emploi
  - MDR

### Faire de la MSAP le centre d'enregistrement de la demande locative sociale

- » Intégration du Système National d'Enregistrement : la MSAP, guichet unique.
- » Partenariat avec les communes assurant le premier niveau d'accueil.
- » Accueil du public en recherche d'un logement social à partir de l'automne.

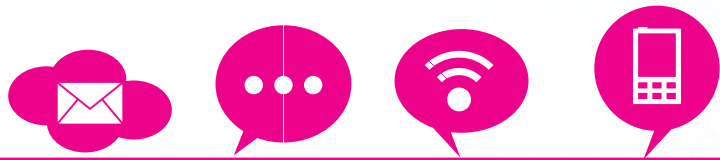
### Enrichir la MSAP avec l'Accueil Ressources interCommunal

- » Lancement officiel de l'ARC le 9 octobre, la MSAP membre opérationnel en sa qualité de guichet unique d'enregistrement de la demande de logement locatif social.
- » Participation au réseau : réalisation de fiches réflexes et échanges avec les accueillants communaux.

Voir la vidéo



**Maison  
de services  
au public**



### Définir une stratégie de communication

- » Ouverture d'un nouveau site internet, page Facebook (500 abonnés), nouvelle news letter « L'Essentiel du Conseil » : 7 newsletters publiées régulièrement (Echozone, 100% Agri, Le journal des Rami, @queduc net, culturelle, Copa'mots).
- » Développement de l'évènementiel (1 évènement toutes les 6 semaines en moyenne).



### Tenir la place leader au sein du SOL en matière de Développement Durable

- » Définition du plan vélo à l'échelle du Pays Mornantais.
- » Guichet unique pour les aides à la rénovation énergétique pour les particuliers (77 accompagnements).
- » Réalisation d'une étude Météo-France.
- » Etude d'opportunité relative à l'éolien en Pays Mornantais.

### Développer Jean Carmet, comme le phare des réseaux culturels

- » 3 labels Art et Essai en reconnaissance du dynamisme de la salle de cinéma.
- » Les 9 spectacles grand public font salle comble et une expérimentation réussie avec l'animation spectacle-déjeuner à destination des salariés du Pays Mornantais.
- » Augmentation des usagers des bibliothèques : 5,3% (développement du réseau des bibliothèques).

### Définir le SDE à 5 ans

- » Approbation de 7 objectifs stratégiques à l'automne :
  - Soutenir l'entrepreneuriat,
  - Développer le Tourisme,
  - Consolider les filières d'excellence (filrière agricole et métallerie alu),
  - Renforcer l'économie de proximité,
  - Poursuivre les aménagements engagés sur l'ensemble des ZAE,
  - Favoriser les nouvelles formes d'économie,
  - Développer des partenariats économiques.
- » 20 actions à réaliser.

### L'OTI, Un office unique pour 5 territoires

- » Création effective de l'OTI des Monts du Lyonnais au 1er juillet avec la CCVG et la CCMDL et des partenariats avec la CCVL et la CCPA.

### Signer un contrat de réciprocité avec la Métropole

- » Motion de soutien au projet de loi d'orientations des mobilités et initiation des échanges avec le Sytral.
- » Participation active aux travaux du Projet Alimentaire Territorial.

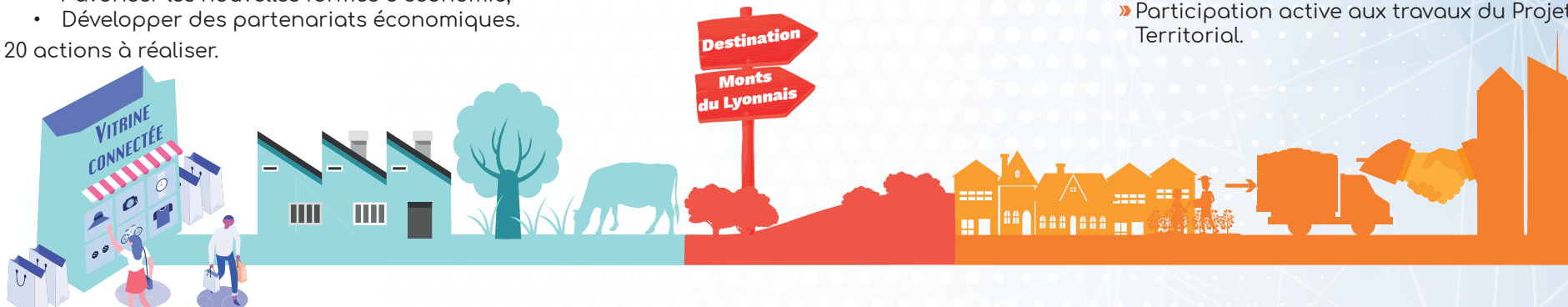


Schéma de Développement Economique (SDE)

# LES BASSINS DE L'AQUEDUC

## Définir le mode de gestion du centre aquatique

- » Environ 184 000 entrées dont 34 000 durant la saison estivale.
- » Sur la base des préconisations d'un prestataire extérieur, choix de conserver la régie directe.
- » Définition d'un plan d'actions pour :

- Développer des offres commerciales (bons découvertes, abonnement heures creuses, remise à la rentrée sur l'achat des abonnements, offres en direction des entreprises ...).
- Développer le marketing (logiciel d'exploitation et communication avec la constitution d'un fichier clients et plan de communication à réaliser).
- Ajustement des créneaux des associations, de la modulation de l'accueil des établissements du 1er degré et optimisation de la gestion technique = recherche d'une économie de 100 K €.

## Assurer la sécurité des finances

- » 19 millions d'€ investis au service du territoire.
- » Maîtrise de l'équilibre budgétaire avec une baisse des dépenses réelles de fonctionnement de 0,96% et une hausse des recettes de 2,28%.
- » Augmentation de 300 k€ de l'épargne nette positive (419 k€ en 2018).
- » Une dette saine et correspondant à des nouveaux équipements structurants
- » Capacité d'investissement de 2 M € concentrée sur le développement économique et la voirie.
- » Maintien des taux de fiscalité pour la 13ème année.

Voir  
la vidéo





#### Savoir repérer et se mobiliser pour des projets d'avenir

- » Partenariat avec la CAF pour initier une politique de soutien à la parentalité.
- » Partenariat pour l'acquisition et le réaménagement de l'Etang neuf.
- » Candidature retenue pour réaliser une conciergerie de services connectée.

#### Stimuler la créativité et les savoir-faire du territoire

- » Soutien technique à Centrales Villageoises du Pays Mornantais et à Mam's de cœur.
- » Soutien financier aux associations : CERCL, OTI, Araire, Patrimoine en Pays Mornantais, Rhône Développement Initiative, AMAD, ADMR, Emmaüs, comité de jumelage, Un autre regard en Pays Mornantais, Missions locales, SOE, Ma petite famille pour demain, Conservatoire des Espaces Naturels.



#### S'adapter aux nouveaux besoins liés à la proximité

- » Création du réseau de l'ARC : une information de grande qualité en tout point du territoire.
- » Tisser un partenariat avec le Département du Rhône pour intégrer les services sociaux au sein de l'Espace Copamo.
- » Accompagner les communes qui souhaitent expérimenter de nouvelles actions jeunesse.



#### Recentrer la ressource humaine pour un effet levier

- » Poursuite de l'adaptation technique des services pour un rapprochement des services à enjeux communs dans un même secteur.
- » Création de cellules techniques spécifiques : renfort administratif, communication interne.
- » Partenariat avec SOE et Graine d'emploi pour organiser la Journée Proximité Emploi Formation et la Semaine de l'emploi.
- » Partenariat avec la ludothèque Planète Jeux pour animer le Lieu d'Accueil Enfant Parents.
- » Participer aux instances de pilotage du contrat du Parc National du Pilat en vue d'en faire bénéficier toute la Copamo.

#### Mener un plan de mutualisation

- » Poursuite du déploiement du service commun ressources humaines porté par la Copamo : prise en charge de la globalité des missions RH de la commune de Chabanière.
- » Création du service commun Espaces verts pour l'entretien des espaces verts communaux et intercommunaux sur le territoire de Mornant, porté par la commune de Mornant.
- » Création de la plateforme d'ingénierie : mise à disposition de compétences intercommunales au profit de projets communaux. 170 heures réalisées au bénéfice de 4 projets sur Chaussan, Soucieu en Jarrest et Taluyers.
- » ARC : réseau d'agents d'accueils et mutualisation des processus (fiches réflexes).
- » Mutualisation entre les communes et la Copamo dans la démarche de dématérialisation de la commande publique.



Le Pays Mornantais vers un  
**partenariat**  
pour un  
**territoire**  
**d'industrie**

au profit de  
2 filières d'excellence :

- l'agroalimentaire
- la métallerie aluminium



Extension des Platières